

ASSEMBLEE GENERALE du 5 07 2024
au Lycée Eugène Delacroix, Drancy

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Madame Nicole BELLOUBET, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représentée par monsieur Jean HUBAC, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Cheffe de service, Adjointe à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représentée par monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur général des ressources humaines, représenté par monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, DGRH
- Monsieur Christophe GEHIN, Chef de service, Adjoint à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, DGESCO
- Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, représenté par monsieur Etienne BARRAUX, Référent académique « Génération 2024 » et « Service National Universel », IA IPR EPS, Rectorat de Paris
- Madame Julie BENETTI, Rectrice de l'académie de Créteil, représentée par monsieur Fabrice DAMAZEUX, Conseiller technique EPS 2nd degré, DSDEN de la Seine-Saint-Denis
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive, Groupe mission de l'enseignement primaire
- Monsieur Eric JOURNAUX, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent Olympique et Paralympique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CTIG région académique Ile de France
- Monsieur Julien GAGNEBIEN, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- Monsieur Fabien MONNIER, IA IPR EPS Orléans-Tours

- Monsieur Bruno TREHET, IA IPR EPS Paris
- Madame Florence DURNERIN, IA IPR EPS Lille, Déléguée académique à l'action sportive
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, MD, MSc., Conseillère technique, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Chris MEZERGUES, élu CAVL, académie de Besançon, Lycée Louis Pergaud - Besançon

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Madame Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par monsieur monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport DS.1A
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des sports, représentée par madame Sophie AGON, Chargée d'études et d'analyses, Direction des sports
- Monsieur Jérôme FOURNIER, Adjoint à la Directrice des sports, représenté par madame Juliette ANFRIANI, Chargée de mission sport et jeunesse, Direction des sports
- Monsieur Christophe BOURDON, Chargé de mission au sein du bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, DS.1A
- Monsieur Benjamin COUBARD, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports
- Madame Cécile NICOL, Directrice régionale académique d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- Monsieur Cédric MONPIERRE, Professeur de Sport, Conseiller d'animation sportive, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Yvelines
- Monsieur Fabien CANU, Directeur Général de l'INSEP, représenté par madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Monsieur François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), représenté par madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente du Conseil départemental du Tarn

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, membre du Conseil d'Administration du CNOSF, représenté par madame Marion GUYOMARD, Directrice Grandes causes nationales au CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Cédric TERRET, Président de la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.), représenté par madame Delphine REGEARD, Directrice nationale adjointe en charge des relations avec les fédérations multisports
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), représentée par monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national de l'USEP

- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles
- Monsieur Denis MIGUET, Directeur Départemental UNSS Seine-et-Marne
- Madame Marie-Hélène GUENEGO, Administratrice Fédération PEEP
- Madame Sandra BUTEAU BESLE, Vice-Présidente FCPE Rhône & Métropole de Lyon, Vice-Présidente FCPE AURA, administratrice nationale FCPE
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Esthel LEMERCIER, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Sébastien BEORCHIA, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Léa CARRUGE, représentante FO

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LGT Pierre de Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Madame Jeanne DUFOUR, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Georges Pompidou, Cajarc, académie de Toulouse
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Floirac, académie de Bordeaux
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée Marc Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège La Vigièrè, Saint Flour, académie de Clermont-Ferrand
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Madame Florence POLONIO, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, LP Jacques Dolle, Nice, académie de Nice
- Monsieur Thibault SALVIAT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, EPLEFPA de la Creuse, Ahun, académie de Limoges
- Monsieur Nicolas MARGUIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège La Croix des Sarrasins, Auxonne, académie de Dijon
- Monsieur Lionel HUNT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Public de Saint Just, académie de Lyon

- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Legta Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen
- Monsieur Vincent DELYE, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Collège Germinal, Biache Saint Vaast, académie de Lille
- Monsieur Nicolas JOUFFREY, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Frédéric Dard, Saint Chef, académie de Grenoble

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Monsieur Christophe MAUNY, Directeur académique des services de l'Education nationale du Gard
- Monsieur Alexandre FALCO, Directeur académique des services de l'Education nationale du Lot-et-Garonne
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1er
- Monsieur Hervé LEMESLE, Principal du Collège Georges Desnos, La Ferté Bernard
- Monsieur Rachid FRIHMAT, Principal du Collège Daniel Mayer, Paris 18e

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Louis RICARD, élu CAVL, académie de Nice, LGT Jean Moulin - Draguignan

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Madame Anna SARA, Adjointe au chef de bureau de l'action éducative et de la vie scolaire, Direction générale de l'enseignement et de la recherche

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Madame Carole DELGA, Présidente de l'Association des Régions de France (ARF), représentée par madame Marie-Hélène MATHIEU, Conseillère régionale, Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or

FÉDÉRATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Michel DARCY, Président Général Délégué de la Fédération Sportive des ASPTT, représentant le CNOSF
- Madame Valérie QUERIC, SNPDEN UNSA
- 1 représentant de la F.C.P.E.

I) Ouverture par Jean HUBAC, représentant la ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène LACROIX, Drancy, accueille les membres de l'Assemblée générale de l'UNSS dans ce lieu de savoir et remercie l'UNSS pour sa confiance. Cet établissement comprend 2750 élèves et 350 personnels, comprenant deux Lycées polyvalents avec 1000 élèves en filière professionnelle.

Il est précisé que les élèves du domaine de la sécurité qui nous ont accueillis, sont déjà des professionnels et seront mobilisés pour la plupart à l'occasion des Jeux de Paris 2024. Monsieur GLOMERON remercie les personnels qui encadrent la formation de ces jeunes et souhaite de bons travaux à l'ensemble des membres de l'instance.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, accueille les membres de l'assemblée générale et remercie Monsieur GLOMERON pour son accueil ainsi que les élèves qui ont participé à cet accueil.

Il est également souhaité la bienvenue aux nouveaux élus et anciens élus à l'assemblée générale qui voteront pour désigner les nouveaux membres du conseil d'administration.

Trois déclarations liminaires sont annoncées.

II) Déclarations liminaires

Les élus des AS à plusieurs voix

Madame Jeanne DUFOUR, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Toulouse :

Les élus des AS sont déçus et très en colère au regard de cette présentation budgétaire. Depuis des années, à chaque instance, nous alertons et faisons part de nos craintes quant aux choix faits par la DN UNSS qui menacent le fonctionnement des AS. Le plus souvent, les faits nous ont donné raison. Pour autant, rien ne change et la situation empire. Les AS, les animateurs et animatrices d'AS sont hors d'eux, hors d'elles, quand on leur annonce une augmentation du prix de la licence alors que dans le même temps, les crédits d'animation pour l'organisation des rencontres diminuent. Plutôt que de s'étendre dans une déclaration liminaire qui reste lettre morte, nous voulons porter à la connaissance des administrateurs et administratrices de l'UNSS des témoignages des conséquences réelles des récentes décisions de la DN UNSS dans les territoires.

Monsieur Lionel HUNT, enseignant EPS, animateur AS, élue des AS, académie de Lyon :

Il m'incombe de vous interroger quant à la possible et souhaitable révocation de l'accord cadre transport UNSS qui devait être discuté en AG aujourd'hui. En effet, plusieurs propositions nous avaient été faites sur lesquelles nous n'étions pas en accord. Et nous sommes surpris que rien de nouveau ne soit proposé aujourd'hui. Nous reformulons le souhait que l'accord cadre soit travaillé au niveau des districts et particulièrement ceux dont nous savons être en difficulté. Pour illustrer ceci, je vous rapporte le cas d'une commande intervenue dans le Rhône cette année : une équipe distante d'une cinquantaine de kilomètres du lieu de compétition s'est fait transporter par un prestataire distant d'une cinquantaine de kilomètres à l'opposé du lieu de compétition, d'où un transport qui a doublé le nombre de kilomètres pour un coût de 1 789€. On a tout faux !

Monsieur Nicolas MARGUIN, enseignant EPS, animateur AS, élue des AS, académie de Dijon :

Nous tenons à vous alerter concernant l'attribution d'IMP pour les missions de coordination de district. Si nous prenons l'exemple de mon académie (l'académie de Dijon) : 31 des 37 coordonnateurs/coordonnatrices de district de l'académie ont signé une lettre adressée au rectorat pour faire part de leur inquiétude concernant la baisse des IMP qui sont allouées. Ils se réservent le droit à la rentrée de ne pas signer leur feuille de mission et par conséquent de démissionner. En effet une baisse de 20% des moyens pour la coordination (IMP) a été annoncée pour la rentrée 2024-2025 (soit 45 IMP allouées contre 56 l'an passé). Ce même problème a également été identifié dans les académies de Lyon (-6%), Montpellier (-25%) et Toulouse (-25%). Si les collègues qui assurent les missions de

coordination démissionnent à la rentrée, leurs missions vont obligatoirement se reporter sur les services départementaux alors qu'ils sont déjà très en difficulté.

De plus, au sein des services départementaux de l'académie de Toulouse, il y a eu deux démissions l'année dernière et cette année ce sont trois directeurs départementaux qui ont démissionné.

Comment expliquer une baisse des moyens dans quatre académies alors que dans le même temps la charge de travail a augmenté avec la mise en œuvre de l'accord cadre concernant les transports ?

Pouvez-vous rassurer nos collègues concernant l'attribution de ces IMP ?

Monsieur Nicolas JOUFFREY, je m'exprime en tant que coordonnateur de district depuis 2003 dans le département de l'Isère, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS de l'académie de Grenoble :

Je me fais le relais de la profession des enseignants d'EPS animateurs/animatrices d'AS qui, dans notre académie comme dans bien d'autres, traversent une véritable crise d'identité dans leur mission au sein de l'UNSS.

Le ressenti général est celui d'une transformation du fonctionnement de l'UNSS, année après année, de façon plus ou moins insidieuse : nous constatons dans les faits, une véritable disparition de l'esprit associatif initial et de ses valeurs. Des décisions sont prises non seulement en dehors des réalités de terrain, mais dans des directions qui, presque systématiquement, vont à l'encontre de la pratique du plus grand nombre d'élèves.

Nous sommes offusqués face au fameux CHANGEMENT DE PARADIGME constamment invoqué, qui voile à peine en réalité ce qui constitue un véritable manque de confiance à l'encontre de la profession : l'accord cadre transport s'est imposé contre toute logique à des coordonnateurs et coordonnatrices qui eux n'avaient jamais été en défaut de gestion financière et la répartition des moyens de l'UNSS du niveau district au niveau national est très inégale avec des sommes démesurées pour les événements « vitrine », au détriment du plus grand nombre dans nos districts. Tout se passe comme si la rengaine actuelle d'une UNSS qui ne serait qu'UNE, consisterait finalement, dans les faits, à ponctionner les budgets des districts, des départements, des régions, mettant ainsi en danger les finances des AS et donc leur activité ; ceci ne serait pas grave, si cela s'était passé sans les multiples alertes et dénonciations émises par les représentants des AS lors des différentes instances.

La profession demande d'être entendue, pour pouvoir relancer une UNSS qui réunisse en pleine confiance, au lieu d'opposer les niveaux de décision et de financement.

Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours :

La coupe est pleine et l'UNSS s'étouffe !

Jeudi dernier dans le département du Loir-et-Cher, les animateurs/animatrices d'AS étaient conviés à une réunion de fin d'année pour faire le bilan et voir les perspectives de la rentrée prochaine. Sur les quelques 138 enseignants attendus, seuls 25 se sont déplacés !

La colère et la fronde montent !

Cette situation est résumée par les collègues présents : on nous demande, ainsi qu'aux familles, de plus en plus d'argent (plus de 63 % du budget UNSS est apporté par les cotisations et les affiliations), et les prises en charge des services sont de moins en moins importantes ; on nous demande de mutualiser pour essayer de colmater les brèches, mais le bateau coule.

En clair, on nous presse de plus en plus, on doit sortir de plus en plus d'argent, et en retour on diminue l'offre de formation, à cause du torpillage de l'accord cadre en particulier. On annule donc des rencontres et on développe de plus en plus la pratique d'activités à moindre coût au sein de nos AS. Nous sommes en train, à notre corps défendant, de nous éloigner de l'UNSS ! Parti comme ça, à la rentrée nous allons juste nous affilier, puis rester dans nos AS, car la prise de licence n'a plus de sens. Et pourtant, selon ses statuts, l'association a pour objet « d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. ».

Il faut entendre les voix qui remontent de nos AS.

Madame Jeanne DUFOUR : Je conclus notre intervention en annonçant que les élus des AS soutiendront les animateurs et animatrices d'AS qui décideront de s'affilier mais de bloquer les prélèvements du contrat licence et de boycotter les organisations et les participations aux rencontres et compétitions au-delà du niveau de district.

Les organisations syndicales

1- SNEP-FSU : Benoit HUBERT, Secrétaire général du SNEL-FSU :

Bonjour à toutes et tous,

Notre assemblée générale ordinaire visant à fixer les orientations budgétaires et sportives pour les prochaines années s'ouvre dans un contexte politique compliqué qui risque d'impacter fortement nos vies quotidiennes mais aussi le devenir de l'UNSS. La possible arrivée de l'extrême droite au pouvoir avec son projet politique basé sur le rejet, la xénophobie, le racisme, le renfermement sur soi, une politique contre les services publics et ses agents, contre les minorités, un projet d'école qui est l'antithèse de celui que nous développons etc... représente un danger conséquent pour notre démocratie. Le vivre ensemble, l'intégration, le respect des différences, l'égalité des sexes... autant de valeurs portées par l'UNSS et dans l'action quotidienne des enseignants d'EPS, animateurs et animatrices d'AS qui sont à l'opposé de ce que porte le Rassemblement national. En cette période trouble et dangereuse nous avons une responsabilité particulière à porter fortement nos projets de démocratisation et d'émancipation par les activités physiques et artistiques.

Le faire nécessite une réelle ambition partagée a contrario de ce qui est écrit dans la circulaire de rentrée. Ne mettre en avant, dans cette circulaire, que les problématiques de santé psychique et physique qui seraient travaillées par le « bougisme » du premier degré, les fameuses 30 minutes, ou encore les deux heures de sport au collège, qui ont fait la démonstration d'un échec patent, comme un héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques est affligeant. Aucun mot sur l'EPS. Deviendrions-nous des profs de santé ? des profs de bougé ? Aucun mot sur le sport scolaire, aucun mot pour annoncer la prochaine journée nationale du sport scolaire... Quels reculs dans un moment où tant de choses se jouent ! Quel manque de vision et de perspectives ! La circulaire n'est pas tout, nous le savons bien, mais elle est un affichage des objectifs du système éducatif pour la prochaine année et en l'occurrence ils sont peu engageants.

C'est dans ce cadre, sans revenir sur l'ensemble des nombreux empêchements qui impactent l'activité des AS et de l'UNSS, que s'ouvre notre AG. Difficile, à chaque fois, de se projeter sur le projet politique qui guide le devenir de notre UNSS tant le pilotage économique prime sur tout le reste. L'argent est certes le nerf de la guerre, mais il ne peut être que l'outil au service d'une politique dont la lisibilité n'est pas vraiment assurée. L'étude et la visibilité des projections sont également délicates compte tenu de documents envoyés tardivement et en constante évolution comme le budget prévisionnel (format CERFA) envoyé le 24 juin puis modifié le 28 juin, la dernière réunion du groupe de travail sur le règlement fédéral du 28 juin et des modifications envoyées le 4 juillet... L'impression désastreuse qui est donnée est celle d'un pilotage à vue là où il serait nécessaire de disposer d'orientations claires et arbitrées.

S'agissant des budgets et pour répondre à une question qui ne nous a jamais été posée, nous contestons fortement le système à l'américaine qui consiste à faire financer en partie un service public, celui du sport scolaire, via du mécénat. Ce glissement progressif peut potentiellement distendre le lien structurel entre le sport scolaire et le système public d'éducation si nous n'y prêtons pas garde. Pour nous, le renforcement du service public ne passe pas par des opérations permettant des abattements fiscaux aux grandes entreprises par le biais du mécénat mais bien par l'impôt. La DGFIP nous apprend qu'en 2022, les recettes fiscales nettes recouvrées s'élèvent à 544,4 milliards d'euros et augmentent de 8 % sur un an. Pour autant cela ne bénéficie nullement à l'UNSS pour qui la subvention du MEN n'augmente pas depuis 2018 et semble contraindre la Direction nationale à aller à la pêche d'autres sources de financement... ce n'est pas acceptable !

Dans les documents qui nous sont parvenus, même si nous pouvons saluer les efforts entrepris pour redonner de l'air aux associations sportives notamment sur les transports, ce qui ressort c'est que nous allons augmenter les affiliations et le prix de la licence avec une baisse de l'activité à destination des jeunes. Certes, ce ne sont que certaines finalités nationales qui seraient supprimées ainsi que celles qui permettaient de s'y qualifier mais les projets de districts et de départements qui programmeraient ces activités ne se verrait accordés aucun subside et devraient donc le faire dans le cadre de leurs fonds propres... Autant dire que la très grande majorité de ces activités seraient donc purement et simplement supprimées faute de moyens pour les mettre en œuvre. Drôle de

projet sportif en l'occurrence qui mettra un coin à la pseudo ambition de la circulaire de rentrée intitulée « Ne laisser aucun élève au bord du chemin », le problème étant qu'on ne sait de quel chemin il s'agit...

Les ingrédients pour en finir avec l'UNSS telle que nous la connaissons semblent rassemblés et nous font craindre fortement pour son avenir.

Les réunions UNSS de fin d'année se sont tenues ces dernières semaines dans les départements et/ou districts. Les collègues ont très mal reçu les annonces budgétaires et les nombreuses évolutions du règlement fédéral. Des coordonnateurs et coordonnatrices de districts s'interrogent sur la poursuite de leur engagement dans cette mission, d'autres se posent la question de ne pas payer le contrat, voire même de ne plus affilier leur AS. À de nombreux endroits des cartons rouges ont été adressés tant à la DN UNSS qu'au MEN pour exprimer la volonté d'un changement de politique. Des vœux ou pétitions pour le doublement de la subvention du MEN à l'UNSS ont été transmis aux directeurs de service UNSS, parfois aux Dasen ou aux Recteurs notamment dans les académies de Besançon, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Normandie, Rennes, Versailles.

La rentrée s'annonce difficile, à vous, aujourd'hui, de nous convaincre mais aussi de convaincre l'ensemble des personnels que l'UNSS est au service du développement des pratiques des jeunes, au service des associations sportives pour le plus grand bénéfice des élèves et pas l'inverse !

2- FNEC FP-FO :

Madame Léa CARRUGE, représentante FO

A deux jours du deuxième tour des élections législatives, cette assemblée générale se tient dans un contexte délictueux. Avec un taux de participation historique de 66,7%, les votes ont placé le Rassemblement national en tête du scrutin du premier tour (29% ; avec ses alliés : 33%), le « Nouveau Front Populaire », en second avec 28%. Le parti du Président est relégué à la troisième place avec 20%. Les résultats confirment le rejet des politiques de casse sociale menées par Macron et ses gouvernements successifs. C'est aussi le rejet d'une pratique autoritaire du pouvoir, de l'utilisation du 49-3 à répétition et de la répression, en particulier pour imposer sa réforme des retraites.

Malgré l'annonce du Premier ministre Attal de la suspension de la réforme de l'assurance chômage jusqu'au 31 juillet l'exécutif continue son offensive contre les droits sociaux et la démocratie : Destruction du Statut de fonctionnaire, gel des salaires, suppressions de postes et de classes, marche à l'économie de guerre ...

C'est pour maintenir le cap de cette politique anti-ouvrière que le président Macron a décidé la dissolution de l'assemblée nationale, y compris s'il le faut en confiant la destinée du pays à l'extrême droite, ouvertement raciste, xénophobe, antisémite et autoritaire, faisant donc peser les pires menaces sur tous les travailleurs, les organisations syndicales, les libertés démocratiques.

Le « choc des savoirs » est toujours rejeté par l'ensemble des personnels, comme mesure de tri social insupportable. La destruction des groupes classes aura des effets anxiogènes terribles sur les élèves comme nous le constatons suite à la mise en place de la réforme du lycée. Les contraintes d'emploi du temps induites vont encore fragiliser l'enseignement de l'EPS et ne manqueront pas d'empêcher sur les créneaux d'UNSS.

Nous allons voter, lors de cette assemblée générale le budget 2024/2025. Dans ce contexte d'inflation, le maintien de la convention annuelle de l'éducation nationale et des collectivités locales équivaut à une baisse de moyens pour fonctionner. Les mesures prises lèsent donc les personnels et les élèves.

Pour les AS, la hausse inadmissible du montant de l'affiliation et du contrat licence, couplé avec les difficultés de transports impliqueront une baisse de moyens de fonctionnement couplée avec une baisse du budget d'investissement.

Dans une politique générale de territorialisation et de privatisation de l'école publique que la FNEC FP-FO combat, l'UNSS ne saurait être une première victime.

Pour les personnels de droit privé, aucune augmentation de salaire pour compenser l'inflation. Pour rappel, hormis une petite revalorisation de 1,2% du point d'indice en 2016-2017, il a fallu attendre 2022 pour qu'il soit mis fin à près de 10 ans du gel du point d'indice. Et encore, cette augmentation est simplement ridicule au vu de l'inflation record de ces dernières années qui a entraîné une baisse de 27,5% de pouvoir d'achat. Sembler regretter l'absence de plafond pour la masse salariale de l'UNSS n'est pas acceptable. Les personnels de l'UNSS ont droit à un avancement de carrière comme le stipule l'accord interne d'entreprise. Nous sommes donc fermement opposés à la proposition de nouveaux recrutements n'indiquant plus les indices dans les contrats de travail.

A la veille d'échéances électorales importantes, la FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- Stop à l'économie de guerre ! L'argent pour les services publics pas pour les armes ! Pour le cessez-le-feu en Palestine comme en Ukraine et l'arrêt du génocide à Gaza !
- Augmentation des salaires !
- Abrogation du « choc des savoirs » et de toutes les contre-réformes !
- Abandon de Parcoursup et du SNU !
- Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !
- Abrogation de la réforme des retraites ! Retour à la retraite à 60 ans !
- Retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts !
- Retrait de la réforme de l'assurance-chômage !
- Arrêt de la répression à l'encontre des lycéens, des étudiants et des militants !

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, demande à chaque partie d'envoyer les écrits relatifs aux déclarations liminaires et passe la parole au directeur national de l'UNSS, Monsieur Olivier GIRAUT.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, souhaite la bienvenue à tous et se concentrera sur le sujet de l'UNSS.

L'argent est un outil qui permet de construire. L'UNSS peut-elle bénéficier de fonds privés? Oui, c'est possible, cela demeure une chance car des entreprises françaises s'intéressent au sport scolaire. L'idée est de monnayer des actions, afin de garder certains programmes, notamment les programmes transversaux. Il faut signaler qu'à notre arrivée, la partie partenariat était très faible et doit encore être développée.

Le budget total est de 37 M d'euros. Cependant, à moyen égal, nous faisons moins de choses de nos jours.

Des partenariats vont nous aider à avancer, comme le sujet des textiles où Intersport va participer dans ce domaine. Il faudra juste déterminer le fléchage des sommes apportées.

Les choses changent, nous avons des locations d'installations, une masse salariale qui augmente sans cesse au regard de la convention d'entreprise, l'inflation et l'augmentation des charges.

Il faut rester optimiste et trouver des sources nouvelles de financement. Vous avez des attentes et nous tenterons d'y répondre.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, détaille trois aspects à l'écoute des déclarations :

- L'absence de l'EPS dans les dispositifs autour de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques : cependant, les programmes d'EPS de la scolarité obligatoire vont faire l'objet d'une réécriture au cours des prochains mois.
- La réforme de la formation initiale : l'EPS garde une place légitime dans le concours du CRPE, la 3^{ème} en terme d'horaire parmi les disciplines enseignées dans le cadre de la polyvalence.
- La subvention n'est pas augmentée. Elle est votée dans le cadre d'un budget global. Ce sont en réalité 14 millions d'euros consacrés au fonctionnement de l'UNSS par le ministère, en plus de la subvention annuelle de 3,8 millions d'euros, via les 190 cadres territoriaux de l'UNSS directement pris en charge par les académies. Le contexte politique ne permet pas de trancher ces sujets actuellement.

Un état des lieux concernant les IMP est à construire pour mieux cibler les académies déficitaires. Madame FRANÇOIS a alerté le ministère sur cet état de fait. Il faut une cartographie suffisamment juste en terme de type de mission et de nombre de personnels concernés, afin que le dialogue avec les académies soit le plus proche des réalités du terrain. Il faut attendre la stabilisation d'un gouvernement pour actionner ce dialogue.

La circulaire de rentrée est liée au contexte politique également. Elle peut être écrite tardivement.

Concernant le budget, les questions seront abordées dans la partie dédiée de l'ordre du jour.

III) Décompte des voix et vérification du quorum

55 votants dans l'assemblée, le quorum est atteint.

IV) Mise à l'approbation du procès-verbal de l'AG du 16 janvier 2024

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose que l'on entre dans l'ordre du jour en commençant par l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de janvier 2024.

Résolution n° 1 : Approbation du PV de l'assemblée du 16 janvier 2024 (55 votants)

54 pour

0 contre

1 s'abstient

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

V) Bilan de l'activité 2023-2024

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports, présente le bilan de l'année 2023-2024.

Derrière ces chiffres, il y a des enseignants mais surtout des élèves : 1 186 520 à ce jour dont 39, 8 % sont des filles. On est en progrès même si ceux-ci sont sensibles. Presque 1 élève du secondaire sur 4 est adhérent d'une AS et licencié à l'UNSS.

L'UNSS, c'est aussi la formation et l'engagement des jeunes : 15, 8% des licenciés sont jeunes officiels. En rugby, par exemple, il n'y a que 1% d'officiels au sein de la fédération.

Il est nécessaire d'activer les passerelles, de concrétiser les compétences de ces jeunes par de vrais parcours valorisants. Ces jeunes doivent être valorisés dans le monde fédéral, au sein des AS et de l'éducation comme dans le dispositif de Parcoursup.

Un dernier chiffre sur le Sport Partagé : 1428 rencontres, 17 394 élèves concernés dont plus de la moitié sont en situation de handicap.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, conteste ces chiffres. Certes, sur Opuss, il a y plus de rencontres enregistrées mais sur le terrain, il y a des diminutions de rencontres pour cause financière dans tous les territoires. On observe plus de rencontres car il faut utiliser Opuss pour inscrire les compétitions. Concernant les filles, cela ne progresse pas, le pourcentage de licenciées ne fait que baisser depuis 3 ans.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, déclare qu'il ne faut pas analyser les choses que du côté du pourcentage car s'il y a plus de licenciés, il y a plus de filles même si le pourcentage reste sensiblement le même.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, répond que ce qui est intéressant, est le pourcentage, notamment sur le critère des filles. Il faut s'interroger sur la différence entre les filles et les garçons bien que le nombre de licenciés augmente. Pour comparer deux années, il faut une base commune. Aurait-on un moyen d'objectiver les chiffres pour observer le niveau de l'activité ? Peut-être prendre deux ou trois départements test pour se rendre compte de la réalité ?

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Rennes, explique que le Finistère et l'Ille-et-Vilaine sont deux départements similaires, pour autant ne se sont pas emparés d'Opuss de la

même façon. Il faudra du temps pour faire l'analyse, puisque tous les départements n'ont pas encore le réflexe d'inscrire toutes les compétitions.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, note que ce chiffre du nombre de rencontres fascinerait plus d'une fédération.

Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand, précise qu'il y a moins de rencontres dans les territoires car moins de moyens financiers.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, souhaiterait que l'on mette en exergue des analyses comparatives entre les niveaux de compétitions. C'est le niveau district qui est le plus difficile à analyser, mais en même temps, c'est le niveau pour lequel on souhaite la pratique la plus dense. Il est compliqué de le faire aujourd'hui compte tenu des nouvelles demandes sur Opuss mais l'an prochain, nous pourrions avoir accès à ces données. C'est un volume important qu'il faudra rapporter au nombre d'AS et au nombre de participants.

VI) Présentation du Projet National du Sport scolaire 2024-2028 du second degré

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS, présente le PNDSS 24/25 par le biais du diaporama envoyé aux membres. Il remercie les membres du COPIL pour certains présents depuis 2016, membres qui représentent toutes les sensibilités de l'assemblée générale.

La rencontre est au cœur du projet.

La démarche démarre par l'enquête nationale avec plus de 66 000 réponses qui permet une analyse globale et une déclinaison territoriale.

Trois visions clés apparaissent : la rencontre, le parcours sportif de l'élève à l'étudiant USEP/UNSS/FNSU et enfin un parcours d'excellence de niveau mais aussi l'excellence de l'accompagnement par les enseignants d'EPS-animateurs d'AS.

Une nouveauté : le « F » de FAIRE. Le « E » de Education transpire dans tout le projet.

Enfin, l'acronyme « AIR » n'est pas bouleversé, les objectifs et les indicateurs sont précis.

Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand :

Les élus des AS ont été invités et ont participé au comité de pilotage du Projet National du sport scolaire du second degré 2024-2028. (PNDSS). Sous la houlette d'Edouard ANDREASSIAN, la méthode de travail qui a été mise en œuvre, a été unanimement appréciée par les membres du comité de pilotage. La première partie des travaux a consisté à préparer un questionnaire à destination des différents acteurs de la communauté éducative, élèves (licenciés et non licenciés), parents, chefs d'établissement, enseignants, afin de recueillir un maximum de données pour éclairer nos débats. La communication en amont et l'utilisation en particulier d'un Flashcode a permis de toucher un grand nombre de participants et l'enquête a ainsi réuni plus de 68 600 réponses (soit 80% de plus que les enquêtes précédentes).

Le nouveau slogan « La rencontre au cœur » nous convient parfaitement, mais il ne faudrait pas que cela reste un effet d'annonce au regard des budgets à venir. Néanmoins, grâce aux résultats de l'enquête et au regard croisé des différents participants du comité de pilotage, nous avons pu avoir de nombreux échanges fructueux pendant près de deux ans pour définir les axes du projet des quatre ans à venir. Le plus souvent en présentiel, parfois en visioconférence, les travaux ont été riches, constructifs et fructueux où chaque membre du comité de pilotage a pu argumenter et faire valoir son expérience en tant que membre de la communauté éducative.

Tous les avis ainsi recueillis, ont été écoutés, étudiés, discutés puis validés collégialement.

Les élus des AS sont satisfaits de la conduite menée et de la qualité d'écoute mutuelle lors de ce comité de pilotage ainsi que de l'aboutissement de ce document qui va accompagner nos cadres et nos AS pour les quatre ans à venir. Il reste maintenant à le mettre en œuvre, en appelant de nos vœux que la structure fédérale se donne les moyens de le faire vivre car nous sommes très inquiets de la tournure des évènements depuis trois ans.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, lance le vote du PNDSS.

Résolution n° 2 : Approbation du PNDSS 2024-2028 (55 votants)

S'abstient 0

Pour 55

Contre 0

Le PNDSS est approuvé à l'unanimité.

VII) Règlement Fédéral Sportif et Artistique

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint UNSS, Directeur des Sports, souligne que le Règlement Fédéral (RFSA) est une déclinaison opérationnelle du PNDSS du second degré. C'est aussi un document de cadrage réglementaire qui a été réalisé dans une démarche collective.

Un groupe de 25 cadres UNSS a été constitué, des travaux en séminaires des délégués techniques et en séminaire national ont été réalisés. Puis une commission mixte, émanation des membres des instances de l'UNSS s'est réunie. Le diaporama affiché comme support a été reçu par tous et est commenté.

Des principes sont affichés : stabilisation, simplification, cohérence, harmonisation et faisabilité pour exprimer que cela est tenable.

Ce RFSA propose une architecture et une ouverture mais également des choix au regard du contexte. Une compilation des activités sans savoir si cela apportait une réelle plus-value pour les élèves a été effectuée. Le Règlement Fédéral doit aussi évoluer en fonction des moyens humains et financiers, en adéquation avec les besoins du terrain et les contraintes de l'activité matérielle.

Monsieur HAYERE met en avant les 5 chapitres structurants ce RFSA que sont l'accès à la rencontre, les catégories, les programmes, la partie compétitive, l'organisation et les relations partenariales avec notamment les fédérations. L'objectif de création et de présentation d'une infographie accompagnera ce règlement fédéral.

Monsieur HAYERE décrit les cinq chapitres en s'appuyant sur le diaporama, revient sur les identités fortes de l'UNSS que sont la mixité, la notion de rencontres en équipe et le classement par équipe, évoque un programme national du district à l'international avec la délivrance d'un titre en s'appuyant sur une liste d'activités (liste 1) et un programme territorial, en rapport avec les demandes des AS, avec les axes stratégiques des collectivités locales, qui sont financeurs et dans une démarche de développement d'activités sportives et artistiques.

Toutes ces activités doivent être le plus mixte possible. Les CMN (commissions mixtes nationales) étudieront la faisabilité en fonction des sports, de la pertinence d'intégrer des filles dans des championnats garçons.

Il est précisé que les deux programmes, national et territorial, sont supportés par l'UNSS et les collectivités locales. On observe 4 types de championnats, spécifiques, sports collectifs, individuels et les championnats co-organisés avec la fédération délégataire (aviron).

130 activités étaient déclarées sur Opuss. Elles ont été réduites à 85.

Ce ne sont pas moins de 42 activités sur le national, 43 sur le territorial et 96 Championnats de France et festivals nationaux. Cela représente un évènement par service environ, organisé au sein de l'académie.

La temporalité et le contexte ont fait que les travaux se sont terminés tard, au regard des derniers retours. Les fiches Sport par activité devraient sortir pour le 20 septembre.

Monsieur Thibault SALVIAT, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS de la Creuse, académie de Limoges :

Nous vous remercions pour le dernier envoi du RF hier à 16h36 et nous vous rappelons que les élu.es n'ont été associés au COPIL Règlement fédéral qu'à partir de novembre 2023.

L'écriture de ce nouveau règlement fédéral a mobilisé régulièrement un groupe de pilotage sur un certain nombre de réunions tout au long de l'année, en présentiel comme en visio. Les élus des AS y ont systématiquement participé même en cas de report au dernier moment. Certains points ont amené de grands débats qui ont nécessité des argumentations solides. Si nous pensions au départ que notre parole était entendue et même écoutée, nous avons déchanté au fil du temps. Plusieurs fois, des positions ont été prises par le groupe et plusieurs fois le document de

travail renvoyé ne correspondait pas complètement à celles-ci. Des éléments étaient manquants, d'autres modifiés, des activités passaient de liste 1 à liste 2 et vice versa sans que nous ayons les tenants et les aboutissants de ces changements. Il a donc fallu redoubler de vigilance et vérifier systématiquement les documents produits. Mardi encore, une version du règlement fédéral nous a été envoyée suite à nos derniers échanges. Nous avons pris le temps, dans une période surchargée, d'une énième vérification et avons fait remonter nos remarques. A quoi bon ! La version définitive nous est parvenue hier sans que ces remarques aient été prises en compte. Il s'agit pourtant de points essentiels pour le développement du sport scolaire comme l'absence de récompense pour les Jeunes Arbitres, une seule bannière offerte en sport partagé alors que l'équipe peut être constituée et conventionnée entre un établissement du secondaire et un établissement spécialisé, ou carrément de la disparition du challenge national des Jeunes Officiels alors même que l'UNSS vante les apports des différents rôles de Jeunes officiels. De surcroît, des annonces ont été faites en séminaire des cadres puis relayées en instances départementales et académiques, sans qu'à aucun moment elles n'aient été débattues par le groupe. Le Directeur National Adjoint s'est dédouané sur le dos des élus des AS stipulant qu'il s'agissait de LEURS décisions. Quel est le but recherché ? Ce règlement fédéral n'a pas été débattu mais surtout non soumis au vote de l'assemblée générale ! A quoi bon ces annonces ?

Nous nous insurgeons contre cette attitude méprisante.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU :

Le SNEP-FSU reste en désaccord avec de nombreux points.

Le Règlement Fédéral a été construit au pas de charge. 3 groupes distincts ont travaillé sur ce projet :

- 1 groupe de travail, émanation restreinte du CA UNSS avec la DUNSS et des cadres en territoires, la DGESCO, des élus des AS, les organisations syndicales,
- 1 groupe composé de cadres en territoires
- Les séminaires des cadres.

Nos réunions ont démarré en novembre jusqu'à la semaine dernière. Contrairement au PNDSS, nous n'avons pas pu suivre l'état d'avancement de la rédaction après chaque réunion du groupe auquel nous appartenions. Nous avons reçu une première version rédigée seulement début mai, avec des versions qui n'ont fait que se succéder.

Il semble d'autre part que nous n'ayons pas toujours eu les mêmes discussions et informations selon le groupe auquel on appartient.

Malgré plusieurs demandes, nous n'avons d'ailleurs toujours pas les critères « qualitatifs » qui fondent le choix de classer les APSA en liste 1 ou 2.

Dans l'introduction, 5 principes directeurs sont énoncés dont l'harmonisation. Or pour nombre de sujets, ce seront les CMN qui décideront ! On n'est bien loin d'une harmonisation.

Nous souhaitons revenir sur 3 sujets majeurs sur lesquels nous sommes en désaccord :

- Le jeune coach qui serait obligatoirement non joueur/non compétiteur/non danseur/ non circassien à discrétion des CMN. Pour nous ce sont les AS qui doivent décider et pas la CMN !
- La non organisation et le non financement des rencontres des APSA de la liste 3. Ce sont bien souvent des APSA qui font partie des projets de district. Nous souhaitons d'ailleurs savoir où en sont les modèles de conventions inter-AS puisque l'UNSS ne veut pas organiser ces rencontres ?
- L'Inter académie Ile de France qui concentre 16% des AS et 16% licenciés n'a qu'une seule place pour les phases finales des championnats de France et festival nationaux. Leur représentativité dans la structure est 2 fois plus grande que celle de 6 des 12 Inter-académies ! En Ile de France, il est donc beaucoup plus difficile de se qualifier qu'ailleurs. Ce n'est pas équitable selon nous.

Il nous paraît nécessaire de continuer les discussions autour de certains sujets :

- La catégorie benjamins et la catégorie unique Lycées Garçons. Les benjamins et les cadets sont des catégories constituent l'avenir de l'UNSS. Quand ces élèves seront-ils de ne pas pouvoir faire de compétitions, ils désertent nos AS. L'UNSS pourra fermer boutique dans quelques années.

- Un autre sujet qui nous tient particulièrement à cœur : les activités artistiques et les élèves qui les pratiquent. L'exemple de la charte de participation aux rencontres UNSS que seuls les sportifs masculins peuvent signer et pas les danseurs/danseuses ou les circassiens/circassiennes. On doit être loyal dans le sport. Où sont les activités artistiques ? Elles sont totalement invisibilisées.

Pour le SNEP-FSU, ce Règlement Fédéral ne peut pas faire référence pour 4 ans, ni même pour 2 ans. Les changements sont beaucoup trop importants et brutaux. Les discussions doivent se poursuivre.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Rennes, pose la question concernant les activités pratiquées dans les districts ou en inter-AS qui ne sont ni de la liste 1, ni de la liste 2. Celles-ci sont-elles couvertes par les assurances ?

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, revient sur certaines remarques couvrant la flexibilité des listes d'activités 1 et 2, certaines fédérations nous ayant interpellé sur les modalités d'organisation de ces listes regroupant celles des classements des sports olympiques. Certaines fédérations s'engageront beaucoup plus sur nos rencontres UNSS au travers des conventions à venir. Pour l'instant, cela n'a jamais été fait à l'UNSS car la part financière des fédérations est actuellement inexisteante. Des rendez-vous sont pris pour négocier cela. Rien n'est figé et il faut noter que les élections fédérales vont avoir lieu en cette fin d'année 2024.

Monsieur HAYERE reprend le sujet des récompenses et précise que tous les jeunes seront récompensés. Les Jeunes Arbitres seront récompensés avec les équipes montant sur le podium, les bannières seront également données si deux établissements forment l'équipe championne de France.

Il y a des désaccords mais l'objectif est de trouver la meilleure solution pour les élèves.

Tous les documents étaient en ligne et accessibles par l'ensemble des membres.

La position de l'UNSS de figer les formats a pour but de faciliter le travail des organisateurs, notamment pour les réservations qui sont à menées bien en amont des championnats.

Les membres de CMN sont des cadres UNSS, des délégués techniques, des enseignants d'EPS, et des membres fédéraux dignes de confiance.

Il n'y pas de liste 3, toutes les AS peuvent pratiquer l'activité dans l'AS, une rencontre entre deux AS n'est pas une rencontre UNSS mais entre AS. C'est du niveau de la responsabilité des AS, animateurs et des présidents de l'AS. Nous avons répondu au sujet des conventions, certaines sont actives dans des territoires.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, prend la parole sur le volet assuranciel. L'UNSS souscrit pour les organisations qu'elle organise du niveau district au niveau international. Les AS, qui sont des personnes morales distinctes de l'UNSS, souscrivent une police d'assurance, comme le prévoit le Code du Sport. Environ 80% des AS sont sociétaires à la MAIF. La police ainsi souscrite est très proche de celle de l'UNSS, selon les documents de certaines AS que nous avons pu consulter. Les autres associations sportives (20 %) ont souscrit des polices d'assurances auprès d'autres assureurs, dont nous ne connaissons pas le périmètre du programme assurantiel. Pour certaines AS, nous n'avons pas l'information qu'elles ont souscrit une police d'assurance, que la prime est payée et que les jeunes sont ainsi couverts en responsabilité civile et/ou en individuelle accident.

Monsieur LESNÉ repose la question de la couverture des AS pour l'activité pratiquée en leur sein.

Madame COURTET répond que les AS qui organisent les entraînements ainsi que leurs propres rencontres, doivent être couvertes par leur propre police d'assurance. Lorsque la rencontre est organisée par l'UNSS, c'est la police d'assurance de l'UNSS qui couvre en responsabilité civile (c'est-à-dire quand un tiers est impliqué). En matière d'individuel accident (sans tiers impliqué), si une personne se blesse et a des dommages corporels, les licenciés qui ont souscrit une police à 0,88€ sur Opuss, sont couverts par la police de l'UNSS, les autres doivent se rapprocher de l'AS pour savoir quel est le périmètre assurantiel.

Monsieur LESNÉ demande si chaque AS doit faire une déclaration en listant les activités qu'elle souhaite pratiquer, qui ne seraient pas organisées par l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, répond qu'il faudrait revoir le régime d'assurance des AS.

Sur la convention inter-AS, la DGESCO s'est engagée à travailler sur le sujet avec un groupe de travail qu'il faudra réunir dès la rentrée.

Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du service régional UNSS, académie de Versailles, se dit préoccupé par la liste des activités. Le règlement n'est pas clair sur ce qu'il faudra organiser. Il donne l'exemple du Tennis ou du Short-tennis, de l'Haltérophilie ou du Circuit training, ou des deux.

Concernant la médaille des Jeunes Officiels sur les podiums, nous souhaitons plutôt une médaille de l'engagement qu'une médaille d'or. De plus, il faut prendre en compte le meilleur arbitre académique qui n'appartient pas forcément à une AS. Il faut trouver une démarche équitable pour tous.

Monsieur Jean Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, émet une remarque en lien avec le sujet de l'assurance. L'organisation du programme sportif n'est pas liée aux assurances, il n'y a pas de liste pour les assurances. Une assurance ne s'engagera pas sur un programme sportif. Puisque l'on parle de la déclinaison du PNDSS en territoire, on peut imaginer que les listes territoriales soient listées dans un CDUNSS par exemple. C'est peut-être cela qu'il faut affiner. Quand on est dans la rencontre, on est dans l'UNSS.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, précise qu'il faut tout d'abord que chacun vérifie sa police d'assurance avant de se prononcer. D'autre part, les CDUNSS et CRUNSS ne peuvent pas entériner de telles décisions, ils n'en ont pas le pouvoir.

Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand, demande des précisions sur les activités Handi, qui ne sont pas reconnues par des fédérations.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint UNSS, Directeur des Sports, rassure sur le programme sport partagé qui est un programme phare et unique de notre fédération et donc pratiqué en toute sécurité. C'est le programme d'inclusion de l'UNSS.

L'UNSS travaille à horizon de la prochaine Olympiade à un Championnat de France des activités Handi telles que le Basket fauteuil, le Cécifoot et le Volley assis. Cela passe par des discussions avec les fédérations.

Dans les listes 1 et 2, nous avons bien du sport partagé.

Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Bordeaux, déclare que les activités proposées doivent être couvertes par la licence UNSS au risque que les animateurs d'AS ne prennent plus de contrat, puisque la licence ne couvre pas toutes les activités de l'AS. Il faudrait qu'il y ait une liste 3 qui permette de couvrir toute l'activité des AS.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, demande comment approuver ces programmes territoriaux, si les instances départementales et régionales n'ont pas de valeur.

Monsieur GIRAUT précise que ces instances n'ont pas de valeur juridique en cas d'accident.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, conclut qu'il faut que l'AS s'assure de la couverture de sa police et cela ne rentre pas dans le règlement fédéral. L'assurance de l'UNSS ne peut prendre en charge les activités non portées par l'UNSS. Cela ne peut pas rentrer dans le règlement fédéral.

Le document a été présenté le 30 juin avec un correctif le 4 juillet.

Madame FRANÇOIS précise que le texte final qui doit être voté aujourd'hui, n'a été envoyé qu'aux membres des groupes de pilotage.

Monsieur HUBAC demande à quel moment le document dans sa version finale a été proposé aux membres de l'assemblée générale. Y aurait-il eu une version au 30 juin ?

La dernière version qui sera mise à l'approbation est celle du 4 juillet.

Résolution n°3 : Approbation du Règlement fédéral sportif et artistique (53 votants désormais)

Le vote à bulletin secret est demandé :

Pour 17

Contre 23

Abstention 12

Le règlement fédéral n'est pas approuvé.

VIII) Avancée budgétaire 2023 2024

L'ordre du jour continue par la présentation du point budgétaire.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, rappelle la méthode mise en place, après accord des instances que notamment la comptabilité de l'UNSS était tenue par les secrétaires comptables et les directeurs départementaux dans 140 bases SAGE d'une part et d'autre part dans plus de 700 fichiers excel par les coordonnateurs de district. La consolidation de ces données en comptabilité générale (c'est-à-dire par nature de dépense) était fastidieuse. Il n'y avait pas de comptabilité analytique commune (c'est-à-dire par projet) permettant d'avoir une vision globale conforme à la comptabilité générale.

L'exercice 2023/2024 est le premier exercice au cours duquel la structuration des outils comptables est mise en place. Dorénavant, il n'y a plus qu'une trentaine de bases permettant une consolidation régulière.

Les objectifs de cette structuration permettent d'avoir une information régulière et sincère, d'optimiser l'activité comptable et à terme, d'avoir un contrôle de la dépense.

Le pilotage budgétaire se fait par comparatif entre le budget voté en assemblée générale et le réalisé, académie par académie. La granularité va même jusqu'au département.

L'information comparée du budget et du réalisé est transmise à la tutelle tous les mois, académie par académie. Des outils ont été mis en place pour permettre d'avoir une performance de l'information à tout moment : cleemy pour les notes de frais, automatisation du compte de résultat à tout moment dans l'année. Ce dernier outil a été présenté aux secrétaires comptables/comptables au séminaire qui leur est dédié en juin, afin qu'ils puissent répondre aux attentes des directeurs de services pour les différentes présentations qu'ils ont à réaliser (CR UNSS, CD UNSS, justification de subvention....).

Est alors présentée une extraction du compte de résultat au 2 juillet 2024. Sont ainsi traités en comptabilité 27 millions d'euros de recettes et 26 millions d'euros de charges. Le résultat bénéficiaire à ce jour n'est pas le résultat définitif de l'exercice dès lors que ce dernier n'est pas encore finalisé. Toutes les factures n'ont pas été reçues et/ou traitées en comptabilité.

Outre la comptabilité générale, un tableau de comptabilité analytique est présenté avec le même résultat. Il est à noter des différences entre le budget et le réalisé, mais ces points d'analyse seront précisés lors de l'arrêté des comptes 23/24.

Pour la trésorerie au 31 mars 2024, la position globale de la trésorerie est de 11 millions d'euros dans 5 banques (Société générale pour près de 8 m€, ManagerOne pour 2,8 m€, la Bred pour 134k€, la BNP pour 181 k€ et la CA pour 30 k€). Certaines subventions ne sont pas encore encaissées.

Depuis 2022, ont été recensés 766 comptes bancaires et livrets à la Société générale. Près de 25% ont été fermés dans un objectif de rationalisation des coûts et d'optimisation du fonctionnement.

Une solution bancaire dématérialisée a été proposée. 300 comptes sont réellement actifs (41%) et 561 comptes ont une procuration délivrée. L'utilisation de ces comptes permet aux secrétaires comptables d'avoir en temps réel les justificatifs de paiement et les intégrer en comptabilité. Les coordonnateurs de districts n'ont plus à tenir un tableau excel spécifique pour la comptabilité. Ainsi, à ce jour, toutes les dépenses réalisées avec ManagerOne sont intégrées en comptabilité, mais ce n'est pas le cas des dépenses réalisées avec la Société générale ou les autres banques de réseau.

S'agissant des notes de frais traitées avec la solution Cleemy, presque toute la structure est opérationnelle : 100% des SR l'utilise et 93% des SD. En 2023, cela permet de constater que 714 000 kilomètres sont parcourus par les directeurs de service et quelques salariés et que cela représente la somme de 314 k€. En 2023, le total des dépenses

des notes de frais représente 459 k€. Depuis septembre 2023, 464 000 kilomètres ont été parcourus représentant 201 k€. Avec cette solution, le remboursement est facilité et le contrôle amélioré.

En revanche, pour accéder à cette solution, il faut disposer d'une adresse unss.org. Nous espérons pouvoir proposer une solution technique à moindre coût qui permette aux administrateurs de bénéficier d'une adresse email et ainsi de déposer leur frais sur cleemy.

Au cours de l'exercice 23/24, un des litiges en lien avec la Gymnasiade 2022 a été dénoué avec succès. Le Tribunal administratif de Rouen a condamné la commune à payer la quasi-totalité de la subvention ainsi que des intérêts et des frais irrépétibles. Cette somme (+105 k€) est un produit exceptionnel dans l'exercice. 2 recours gracieux sont engagés avec la Région Normandie pour le paiement du solde de 150 k€ et avec l'Eure également pour le paiement du solde (70 k€). En fonction de l'avancée du dossier et si l'Assemblée en convient, un recours contentieux pourra être engagé aux fins de recouvrement de ces sommes. Le défaut de recouvrement entraînerait une perte sur exercice, compte tenu du fait que ces sommes ont été provisionnées en produit à recevoir au terme de l'exercice 22/23. Enfin, une facture de transport due par l'ISF à l'entreprise KTS d'un montant d'environ 350 k€ est également à déplorer. L'UNSS renvoie régulièrement à l'ISF les documents qu'elle reçoit de l'huissier mandaté par le transporteur.

Nous suivons également les rejets, à savoir des sommes qui ne sont pas prélevées dans les AS pour différentes raisons (changement de RIB, RIB erroné, défaut de provision...). Au cours des 3 dernières saisons, il n'y a pas une inflation du nombre de rejets constatés :

- En 2021/2022 : 291 rejets sur le dernier tiers prélevé représentant 128 k€, dont 71 k€ ont été recouvrés ;
- En 2022/2023 : 887 rejets représentant 332 k€ dont 225 k€ ont été recouvrés ;
- En 2023/2024 : 916 rejets représentant 341k€ dont 65 k€ ont été recouvrés.

Nous sommes donc en attente de remboursement de 440k€ auprès de 451 AS, sans visibilité sur les AS qui sont en prépaiement. Pour les prochaines aides que l'UNSS versent aux AS (fonds de solidarité, frais kilométriques des championnats de France UNSS), une étude comparée des dettes et des sommes allouées sera réalisée pour ne pas verser les sommes dues et réduire en conséquence la dette de l'AS.

Le budget d'investissement est aussi suivi. A ce jour, les demandes sont moindres que ce qui a été prévu.

Monsieur Lionel HUNT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lyon, pose la question des remboursements par chèque des AS vers les districts si pas possible sur ManagerOne.

Madame COURTEL répond une nouvelle fois que l'UNSS ne va pas clôturer tous les comptes bancaires à la Société générale dès lors que le coordonnateur de district peut déposer avec le numéro de compte de l'académie le ou les chèques concernés dans son agence de proximité. Puis, l'académie versera le montant exact sur le compte ManagerOne du district concerné. Il n'y a donc pas de difficulté matérielle pour le coordonnateur de district. Il est aussi rappelé que ManagerOne permet un pilotage effectif des comptes bancaires, notamment en cas de défaillance humaine, ce qui n'est pas aussi efficace dans des banques de réseau.

Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-présidente du Conseil Départemental du Tarn et suppléante de Monsieur Marc FLEURET, souhaiterait intervenir concernant son département et ne pas rentrer dans des généralités. Elle soulève l'esprit très sportif du Tarn et précise que le sport ne fait pas partie des compétences obligatoires dans les conseils départementaux. Il est important de l'intégrer, c'est ce qui fait la différence d'un territoire à l'autre. Le Tarn représente 400 000 habitants et 110 000 licenciés. L'UNSS et l'USEP sont les viviers des clubs, comités, ligues et fédérations.

Madame ESPINOSA explique qu'elle a été pratiquante et bénévole et qu'elle est à l'écoute du terrain dans les différentes assemblées générales auxquelles elle participe. Elle espérerait que les remontées soient plus ascendantes avec les remarques de ceux qui les font.

Nous avons une convention avec l'UNSS du Tarn et versons une subvention de 70 000 euros environ pour le soutien à l'emploi et pour l'animation.

Nous avons le dispositif « Bonus jeunes », qui est d'1 euro par jeune de moins de 18 ans.

Nous sommes les seuls en Occitanie à proposer le dispositif « Le chéquier du collégien » de 230 euros dont un chèque sport, qui sera augmenté de 10 euros cette année. Il peut être utilisé soit pour les associations sportives, soit pour une adhésion en club.

Enfin, pour avoir participé à un championnat de France UNSS de Basket, Madame ESPINOSA relève le travail exceptionnel fait par les organisateurs et le gain en terme de citoyenneté que cela apporte aux jeunes. Elle remercie l'UNSS pour cela.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, remercie Madame ESPINOSA pour tout ce que le Département du Tarn fait pour le sport et en particulier pour le sport scolaire.

Monsieur HUBAC propose de passer au budget 24-25.

IX) Budgets 2024-2025

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, présente le diaporama qui sera envoyé à l'ensemble des membres et placé sur OPUSS et souligne que le budget de la saison 24/25 se présente sous la même forme que pour la saison écoulée. Le budget d'exploitation est présenté par nature (traditionnel, comptes de classes 6 et 7, comme un compte de résultat) et par analytique (par niveau de rencontre, à la demande des instances). Cela permet des croisements par nature et par niveau de rencontre et la comparaison entre la plaquette financière et le budget.

Les recettes sont issues de 4 grandes sources :

- Les licences et les affiliations représentant 15,4 m€, soit 41,4% du budget ;
- Le soutien fort des collectivités pour servir les politiques publiques, les départements et mairies, la région, l'ANS et la DGESCO, soit 35% des recettes ;
- Les participations des AS tant aux transports locaux qu'aux championnats de France UNSS, soit 7,1 m€ (19,3% des ressources) ;
- Et les partenariats et mécénats : 1,4 m€, soit 3,7 % des ressources.

Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-présidente du Conseil Départemental du Tarn, intervient à nouveau sur la difficulté de certains départements à continuer à soutenir le sport. Il faut conseiller aux directeurs des structures déconcentrées à prendre rendez-vous avec les élus et pas toujours les directeurs de service des conseils départementaux.

Madame COURTET acquiesce et remercie pour cette proposition et reprend la présentation des charges :

- Les charges dues aux transports, soit par versement aux autocaristes, soit en passant par les AS, représentent 14,5 M d'euros, soit 41,3% des dépenses.
- Les frais de structures se montent à 23,4% et comprennent notamment la masse salariale. La masse salariale de l'UNSS est indexée à la fois sur la règlementation de la fonction publique et celle de la convention collective nationale du sport, comme cela est indiqué dans l'accord interne d'entreprise en date de janvier 2019. Ainsi, des phénomènes mécaniques liés aux augmentations de valeur du point, du changement automatique d'indice ou de catégorie ou encore la variation liée à l'ancienneté augmentent sans possible plafond la masse salariale de l'UNSS. En outre, la masse salariale est composée de la somme des salaires bruts de l'ensemble des collaborateurs ainsi que des charges sociales qui y sont indexées. Il est à noter que les charges patronales pour les fonctionnaires sont significativement plus importantes que pour les salariés, soit 56% pour un salarié classique et jusqu'à 100% pour un fonctionnaire détaché. Ainsi, on ne peut pas faire une comparaison en ne regardant que le salaire brut ou net. Il faut faire l'analyse avec le salaire brut chargé.

Le budget 23/24 de la masse salariale a été sous-évalué, notamment du fait de l'augmentation de la valeur des points fonctionnaires, du nombre de points et des salaires minimaux conventionnels CCNS. Le dérapage devrait être d'environ 700k€.

Les hypothèses de travail pour que la masse salariale soit constante par rapport au projeté 2023/2024 :

- o 4 départs de DNA/postes prévisibles à partir du 31 août 2024 dont 3 sont renouvelés au fil de l'année : septembre et mars.
- o Réalisation du recrutement d'un responsable informatique salarié en janvier 2024 pour permettre une meilleure transition à moindre coût salarial.

- Augmentation de 7 alternants, portant alors à 14, le nombre total d'alternants pour toute la structure.
 - Remplacement des départs à la retraite par des personnes plus jeunes, limitant alors le montant de l'ancienneté à verser. Ces renouvellements devront être positionnés en fonction des besoins locaux, et en indiquant dans les contrats de travail des groupes et non des indices pour limiter les effets induits.
 - Travaux sur le prorata de TVA à déclarer pour l'appliquer également à la taxe sur les salaires. Chaque pourcentage de prorata de TVA gagné représente une économie de l'ordre de 6 k€.
- Les frais d'hébergement et de restauration dans le cadre des championnats de France UNSS représentent 5m€ de dépenses (13,6% de nos dépenses) mais sont compensés au moins en partie par les forfaits championnats de France UNSS à 52€/jour et par personne.
 - Les prestataires, pour 1,4 m€, soit 3,9% de nos dépenses : ce sont notamment le commissaire aux comptes, l'expert-comptable, l'hébergement informatique, l'assurance, la communication...

Les dépenses à l'international incluses au budget sont focalisées sur la Gymnasiade à Bahreïn en octobre 2024. 121 personnes composent la délégation. Les tenues de représentation seront alors prises en charge dans le cadre de la ligne de crédit Intersport (= contrat d'échange marchandise).

Le projet d'un championnat d'Europe d'handball dans l'académie de Créteil est abandonné.

Des Jeux internationaux de la jeunesse pourront se dérouler, sans impact résultat (dépenses = recettes).

Pour les assurances, l'UNSS est couverte par plusieurs polices d'assurances : multirisques (RC+DAB+IA+D&O), auto-mission, voiture. Le contrat multirisque a été centralisé pour permettre un meilleur pilotage. Les garanties n'ont pas évolué, elles sont justes indexées sur les données réelles au bilan de l'UNSS. Depuis quelques années, une police auto-mission est proposée dans le cadre des activités UNSS. Cette police permet de couvrir des dommages sur les véhicules des personnes assurées lorsqu'elles interviennent au bénéfice de l'UNSS. Cette police coûte de l'ordre de 100€/personne. A ce jour, non loin de 1000 personnes sont couvertes. Or, si l'UNSS applique les barèmes réglementaires pour les remboursements des frais kilométriques, l'assurance est comprise dans le montant des frais de remboursement. Il est alors proposé de ne souscrire l'assurance auto-mission que pour les coordonnateurs de territoire dont les frais ne sont pas pris en charge sous cleemy. Ainsi, la dépense pour cette police serait autour de 70 k€ pour la saison à venir.

Il est en outre proposé de mettre en place un groupe de travail avec des représentants des instances pour envisager l'optimisation des contrats d'assurance.

La parole est transmise à Monsieur HAYERE concernant des propositions liées à l'augmentation de l'affiliation.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint UNSS, Directeur des Sports, évoque le travail qui a été effectué dans la perspective d'augmenter les ressources, les éléments ayant été présentés au dernier conseil d'administration et travaillés à nouveau.

Concernant les affiliations :

- Une augmentation de 80 à 100 euros pour les AS pour couvrir l'inflation et de 80 à 300 euros pour les AS du réseau de l'AEFE ainsi que pour les CFA, ces structures ne payant pas de contrat. L'apport serait de 218 000 euros. Une réunion est programmée entre l'UNSS et l'AEFE pour évoquer ce sujet.

Au niveau du contrat, 3 options proposées pour des recettes complémentaires afin de récolter 1M d'euros. Il n'y a pas d'action sur l'ensemble des dispositifs déjà mis en place (gratuité ou remise de 50%...).

Pour rappel, la base du contrat est calculée en multipliant un coefficient par le nombre d'élèves scolarisés d'un établissement.

- Option 1 : La base du contrat est de 15,62 euros avec une augmentation de 8%, soit 1,35 euros qui amène ce contrat à 16,87 euros. Le contrat ne serait pas plafonné, coût pour les AS de 100 euros à 5643 euros, du fait que l'établissement soit important.
- Option 2 : Une augmentation de 9% pour un contrat qui passerait à 17,03 euros, soit une variante de 100 à 2900 euros avec un plafonnement à 3000 euros. 4585 AS seraient en contrat moyen.
- Option 3 : Une augmentation de 10% pour un contrat qui passerait à 17,18 euros, avec un minimum de 100 euros et un plafonnement à 2400 euros, pour un coût maximum de 2500 euros. Dans cette option, le coût

moyen serait de 1520 euros contre 1450 actuellement. Le nombre d'AS sous le contrat moyen serait de 4330, soit beaucoup plus qu'actuellement où nous en dénombrons 1450.

Nous n'aurions aucune AS qui aurait un contrat supérieur à 2500 euros. Cela a pour avantage de protéger les AS des établissements les plus grands. Tout le monde paie cette solidarité qui permet aux très gros établissements de ne pas être trop impactés, ces établissements étant souvent dans des zones sociales défavorisées, tels que les établissements sur le territoire de Mayotte par exemple.

Les 3 options permettraient de récupérer 1,2 millions d'euros qui manquent pour un exercice à l'équilibre.

Madame COURTET reprend la présentation du budget sous la forme de la comptabilité générale dans le cadre d'un CERFA et informe que celle-ci a été rectifiée par rapport au dernier envoi dans les cellules liées aux transports, avec une variation de 80 000 euros dans les transports collectifs vers les autocaristes et 187 000 euros d'aide en plus pour les AS.

Les transports représentent la plus grosse dépense de l'UNSS, pour plus de 41%. Ces dépenses sont engagées :

- Les factures payées aux autocaristes (dépense de classe 62) ;
- Les aides financières à la rencontre payées par l'UNSS aux AS, qui sont les entités qui achètent du transport de personnes (dépense de la classe 65) ;

En complément, l'UNSS perçoit, via les districts, des sommes en provenance des AS, qui sont fléchées pour la mutualisation des transports (recette de la classe 70).

L'année dernière, nous avions consolidé au budget transport (dépense - recette fléchée), soit presque 10,4 m€. Les remontées des territoires font état d'un besoin de 10,6 m€. Aujourd'hui, il semble qu'il faille prévoir 11,5m€ avec pour objectif que les AS paient moins de mutualisation transports, et que nous amplifions les aides versées aux AS pour la rencontre (classe 65). Il a été proposé en conseil d'administration de faire une étude sur un territoire-test qui tout compte fait a décliné la demande, les coordonnateurs n'étant pas impliqués dans les transports. Le service concerné qui a refusé de faire une expérimentation, est celui de l'Ille-et-Vilaine. Nous allons donc, en concertation avec les organisations syndicales, trouver un autre territoire pour préparer cette expérimentation.

Après les premiers aménagements prenant en compte à la fois l'historique territorial et les contraintes structurelles, il est proposé aux administrateurs un budget équilibré.

➤ Les recettes

La structure des recettes permet de démontrer le soutien fort de l'Etat et des collectivités locales pour près de 36%, tout comme les produits des licences et des affiliations (42%). Compte tenu de la neutralité commerciale, les partenariats ne représentent qu'une partie faible des revenus (2,5% cette année en légère augmentation par rapport à la saison précédente). Enfin, il est à noter des participations des AS, tant dans la mutualisation des transports (pour près de 8%) que dans les forfaits pour l'ensemble des frais d'organisation, d'hébergement, de restauration, des championnats de France UNSS (pour 11%).

Ces recettes représentent près de 37 millions d'euros pour la saison 2024 - 2025, soit une augmentation globale de 3,56%.

➤ Les dépenses

L'UNSS organise des rencontres entre licenciés tous les mercredis de l'année scolaire sur tout le territoire métropolitain et ultramarin. En outre, l'UNSS organise des rencontres évènementielles, ouvertes aux licenciés et aux non licenciés (ex : Journée nationale du sport scolaire, La lycéenne) pour permettre, le cas échéant, à des jeunes de découvrir l'UNSS en pratiquant une activité sportive et éducative.

Compte tenu du lancement du nouveau Projet National du Sport Scolaire (PNDSS), le règlement fédéral proposé prévoit la réduction des activités sportives et artistiques aidées par la direction nationale en cohérence avec le budget puisque le nombre de sports et/ou disciplines passe de 126 à 84. Le nombre de championnats de France UNSS passe, dans le même temps, de 130 à 96, pour 41 disciplines. Le règlement fédéral détermine dans le même temps que l'UNSS n'organisera aucune rencontre dans les sports non listés.

La structure globale de dépenses de l'UNSS est la suivante¹:

- Pour l'organisation de la rencontre sportive :
 - o Achats de produits (eau, gaz, carburant) : 2,4 m€
 - o Achats de prestations (location, sous-traitance, hébergement, restauration) : 8,3m€
 - o Transport collectif : 9 m€
 - o Transport individuel : 796k€
 - o Charges diverses - gestion courante (dont principalement remboursement des frais kilométriques aux AS) : 5,3 m€ contre 2 m€ au budget de la saison passée.
- Pour l'accompagnement non sportif à l'organisation sportive :
 - o Masse salariale brute chargée : 8,6 m€, pour un nombre de collaborateurs stable, outre quelques alternants
 - o Rémunération des intermédiaires, services bancaires : 1,45 m€

Cette structure de dépense peut aussi être analysée en fonction de la distinction territoriale :

- Engagement des dépenses dans les départements et académies (principalement sur de l'activité sportive, la formation, politiques publiques) : 23,4 m€. (à noter que la part de mutualisation des dépenses a aussi augmenté).
- Engagement des dépenses au niveau national (principalement masse salariale + textile des championnats de France UNSS + médailles/trophées + gestion comptable et financière + maintenance informatique + assurance + téléphonie mobile...) : 12.6 m€.

Enfin, cette structure de dépense peut aussi s'analyser en fonction des types de rencontres :

- Niveau district : 4,8 m€
- Niveau département : 6,3 m€
- Niveau académique : 3,6 m€
- Niveau inter-académique : 0,5 m€
- Niveau national : 6,2 m€
- Niveau international : 0,223 m€

Il est à noter que les politiques publiques (handicap, mixité, éthique, RSE, ...) sont appliquées dans toutes les rencontres, mais qu'il existe aussi des évènements spécifiques qui permettent de sensibiliser différemment les licenciés. Ainsi, il faut rajouter à ces rencontres et compétitions, un engagement de près de 0,755 m€, en augmentation par rapport à la saison précédente. Les formations à destination des licenciés, jeunes officiels et des animateurs d'AS représentent 0,858 m€, également en augmentation par rapport à la saison précédente. Les frais de structure, en ce compris la masse salariale chargée, les instances et CMN/CMR et CMD, et séminaires, représentent 12 m€, la communication et les partenariats représentent quant à eux 0,771m€.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen : Nous faisons la relation entre une augmentation de la masse salariale, la stagnation de la subvention du MEN et une augmentation pour les AS du forfait licence et de l'affiliation et par ruissellement le prix de la licence pour nos élèves. Même si nous reconnaissons un effort sur certaines lignes, la part de redistribution à l'ensemble des AS, qui sont l'essence de notre association, n'est pas suffisante et nous voterons donc contre ce budget.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, demande une précision sur le sujet de l'AEFE, qui est un autre opérateur de l'Etat, pour deux raisons. D'une part, parce que l'AEFE présente un déficit de 6M d'euros pour l'année en cours et d'autre part, parce qu'il faudrait évaluer le service rendu par l'UNSS qui justifierait que l'on passe à une affiliation à 300 euros.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, demande des précisions sur des points du budget.

¹ La gestion des arrondis peut engendrer de légères différences selon les calculs identifiés. Pour plus de précision, se rapporter au fichier excel qui croise la comptabilité générale et la comptabilité analytique.

On observe 3,8m€ du ministère de l'éducation et 400 000 euros fléchés : autres ministères ?

Madame COURTET répond que nous avons des aides que nous pourrons lister le cas échéant comme la DILCRAH par exemple. Ensuite, pour être plus juste, il faudrait ajouter au 3,8m€ de l'Etat, la mise à disposition des cadres et chargés de mission en territoire ainsi que les coordonnateurs, qui amène la contribution globale à une performance extra financière, beaucoup plus importante.

Madame PELTIER pose une seconde question concernant la Gymnasiade à venir. Combien va-t-elle coûter à l'UNSS ?

Madame COURTET informe que le coût est de 217 430 avec environ 80 000 euros de recettes pour la Gymnasiade au Bahreïn, soit un coût total de 137 430, sachant qu'il n'y aura qu'un évènement international pour l'année 2024-2025

Madame PELTIER rappelle qu'il avait été proposé par les élus des AS lors du conseil d'administration, que les établissements privés participent un peu plus au financement de l'UNSS, proposition non retenue.

Les élus des AS s'opposent aux propositions d'augmentation de contrat et d'affiliation, à partir du moment où les mêmes règles sont appliquées à tous, notamment pour les établissements en difficulté comme les lycées, lycées agricoles et lycées professionnels. Les lycées ont du mal à mobiliser les élèves, au regard des emplois du temps qui empiètent sur le mercredi après-midi. Que l'on demande un effort sur les collèges bien que l'offre de pratique diminue, cela pourrait s'entendre, mais que l'on demande un effort sur les lycées qui eux, ne peuvent pas participer pour des raisons de plus en plus fortes, cela n'est pas recevable. C'est le retour que nous avons des différentes assemblées générales en territoire et des nombreux cartons rouges posés contre ces points par les collègues. Nous serions plutôt favorables à faire l'économie d'une Gymnasiade pour abonder vers les districts.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU :

Nous souhaitons avoir des précisions sur plusieurs points.

Concernant l'assurance des AS : Le contrat multirisque avec la MAIF a été centralisé ce qui fait baisser le prix de l'assurance pour l'ensemble des services, ce qui est une bonne chose. Nous avons entendu des bruits concernant sur une éventuelle augmentation du tarif multirisque pour les AS en cas de location de véhicules de location. Est-ce que c'est un point qui a été évoqué avec la MAIF ? car pour nous, il ne faudrait pas que le contrat centralisé pénalise les AS en contrepartie.

Madame COURTET répond que l'UNSS n'a pas cette information particulière, mais cela serait intéressant d'avoir des précisions. Un projet à long terme de regrouper l'UNSS et les AS sous une sorte « d'assurance chapeau » pourrait être envisagé.

Madame FRANÇOIS pose une seconde question sur les salaires et les primes.

Il est précisé en effet dans la note explicative budget que l'augmentation de la masse salariale est d'environ 200 000€ par an. Or, on peut voir une augmentation de 700 000€ entre le budget 2023-2024 et le budget 2024-2025. Quelle est l'explication ?

Madame COURTET précise que sur le budget, il y a 700 000 euros car il a fallu après l'Assemblée Générale de janvier tenir compte de l'augmentation de la valeur du point et du fait que cela implique les charges patronales qui sont sans commune mesure entre celles des fonctionnaires (du fait notamment de l'impact de la retraite) et celles des salariés.

Madame FRANÇOIS poursuit concernant les contrats de travail des salariés : Toujours dans la note explicative, il semble que vous ayez pris la décision d'indiquer des groupes et non pas des points d'indice. Partir des points d'indice comme pour les fonctionnaires était un choix assumé et réfléchi par toutes les directions antérieures. Cette modalité permettait un traitement s'approchant de celui des personnels des établissements scolaires du service public. La modification que vous envisagez, a-t-elle été évoquée au Conseil Social et Économique UNSS ?

Madame COURTET répond qu'il y a tous les deux mois des réunions du Conseil Social et Economique (CSE) auxquelles participent les représentants du personnel, dont pour les cadres, une personne soutenue par la liste SNEP-FSU. Le sujet des indices est débattu en séance et sont indiqués sur les contrats de travail.

La convention d'entreprise, négociée en 2019, doit faire l'objet d'une attention particulière et devrait être rediscutée avec les instances représentatives du personnel pour envisager des évolutions.

Madame FRANÇOIS reprend concernant les dépenses « aide aux AS » : Dans les dépenses, la ligne « aide aux AS » a considérablement augmenté tandis que celle des transports collectifs a largement baissé. Faut-il comprendre que plus d'aides aux transports seront versées directement aux AS et moins aux districts ? C'est un peu la fin du district ou le contournement de l'accord transport ?

Madame COURTET précise que les aides versées aux AS sont en général versées, sauf erreur de sa part, des services vers les AS (ex : frais kilométriques, fonds de solidarité...). Ce sont des dépenses pour l'UNSS que l'on retrouve en classe de comptabilité générale 65.

En parallèle, les AS versent des sommes, souvent appelées mutualisation transport, aux districts pour l'organisation desdits transports notamment. Ces sommes sont des recettes pour l'UNSS et sont comptabilisées en classe 70 dans les comptes de l'UNSS. Ce qui est proposé au budget, en matière de transport, est d'avoir une pression financière moindre sur les AS en matière de mutualisation transport, mais de les aider plus, avec des aides à la rencontre, charge à elle de gérer tout ou partie du transport de leurs élèves.

Madame FRANÇOIS pose une dernière question concernant l'affiliation des établissements de l'AEFE : Pour abonder dans le sens de Monsieur HUBAC, avant de prendre la décision d'augmenter l'affiliation des établissements de l'AEFE et de l'intégrer dans le budget, avez-vous contacté l'AEFE et quand ? Cette décision, prise sans concertation préalable, risque d'avoir pour effet une baisse très importante du nombre de licenciés qui sont aujourd'hui un peu plus de 20 000. Très peu de ces licenciés participent à des rencontres UNSS. Avec une telle augmentation, ces établissements vont-ils continuer de s'affilier alors qu'ils n'y sont pas contraints ? Nous rappelons que ces élèves ne coûtent rien à l'UNSS. Ils sont autonomes sur leurs déplacements et paient leur forfait hébergement/restauration au même tarif que les AS de l'hexagone. Les établissements de l'AEFE ne sont pas tous « riches ». Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand, informe que les retours des enseignants de l'AEFE confirment que le travail enclenché sera mis à mal car les enseignants ont déjà des problèmes pour mobiliser les licenciés et les établissements s'engageront moins s'ils sont tenus de payer les 300 euros de l'affiliation. De plus, les JIJ (Jeux internationaux de la Jeunesse) sont largement soutenus par l'AEFE, ce qui constitue une vitrine pour l'UNSS.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, avoue être d'accord avec cette analyse. En sortant les procès-verbaux d'instances passées, il était préconisé par les membres de faire payer les établissements privés et l'AEFE. Monsieur GIRAUT avait alerté sur le fait que nous avions une convention avec l'AEFE. On pourrait demander un peu plus de solidarité à l'AEFE. Cependant, n'oublions pas que l'AEFE est une vitrine pour l'UNSS dans le monde entier. Cela ne pourra donc se faire sans que le directeur ait un entretien avec la directrice générale de l'AEFE.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, encourage à prendre contact avec l'AEFE et précise que l'option 2 au niveau du contrat-licence avait été évoquée, bien que rien n'a été décidé. En tout cas, c'est l'option qui apparaît médiane car elle est plafonnée et semble la moins extrême.

De plus, il faudrait qu'apparaîsse dans les documents que le soutien de l'Etat, outre la subvention de 3,8 millions d'euros annuels, avoisine les 14 millions d'euros au titre du financement des 190 emplois de cadres territoriaux de l'UNSS, et 317 millions d'euros au titre de la participation des professeurs d'EPS à l'animation de l'association sportive en plus des IMP distribuées sur le territoire national. Tous cela devrait être chiffré.

Monsieur Vincent DELYE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lille, fait des remarques et pose un certain nombre de questions sur le prévisionnel présenté.

D'un point de vue général, il est compliqué d'analyser et de comparer puisque sur le bilan 2023, il y a des cases vides.

La ligne sur les ministères a presque doublé. Quels sont les ministères qui sont engagés avec l'UNSS ? La remarque est faite sur la stagnation de la subvention lorsque le nombre de licenciés UNSS augmente et que le nombre d'élèves scolarisés baisse.

Concernant l'ANS, la subvention est bien identifiée mais sur quelle ligne est inscrite la répartition de la somme de l'ANS vers les AS ou services ?

Quel est l'impact budgétaire relatif à la baisse de championnats de France organisés ? Quelles vont être les économies effectuées par ces suppressions ?

En conclusion, nous faisons la relation entre l'augmentation de la masse salariale et la stagnation de la subvention du MEN et pour les associations sportives, l'augmentation du contrat et de l'affiliation qui, par ruissèlement, entraînera l'augmentation de la licence. Pour l'ensemble de ces raisons, les élus des AS ne voteront pas le budget, bien que des efforts aient été constatés sur certaines lignes budgétaires.

Monsieur HUBAC répond à la première remarque. Les cases blanches sur le budget 23-24 sont des déclinaisons des grands blocs qui se trouvent au-dessus.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, précise ne pas avoir une liste exhaustive de cette ligne « autres ministères » mais cela concerne la DILCRAH et de nombreuses subventions issues des DRAJES et autres subventions ventilées dans les territoires.

Pour les subventions ANS, il y a plusieurs programmes : l'enveloppe annuelle globale du Plan Sportif Fédéral (PSF) est en diminution de 2.25% pour la saison à venir, et ce malgré un taux d'inflation cumulé de 7.6% entre janvier 2023 et décembre 2024 (hors Mayotte, et indice de l'ensemble des ménages).

En outre, l'enveloppe dédiée aux AS est dorénavant portée à 50%, alors que pour l'exercice passé, les AS ont perçu 45,34 % de l'enveloppe globale. Cela implique donc que pour l'ensemble de l'année 2024 (hors cut off - arrêt des comptes pour séparer 2 exercices comptables), l'UNSS (hors DN) percevra une somme inférieure aux exercices précédents :

	2022	2023	2024	2025 (enveloppe prospective)
Enveloppe ANS - PSF	1 526 400 €	1 391 000 €	1 353 000 €	1 325 940 €
Parts pour les services	958 400 €	760 748 €	676 500 €	662 970 €
Parts pour les AS	568 000 €	630 852 €	676 500 €	662 970 €

D'autres programmes (PST, numérique, ...) de l'ANS sont autant de demandes de subventions qui sont réalisées par les services et par la direction nationale.

Monsieur DELYE comprend qu'en recette, c'est la somme des services et des AS ?

Madame COURTET indique qu'au budget de l'UNSS, il n'y a que les recettes issues de subventions de l'ANS à destination de la direction nationale et des services. En revanche, les sommes qui sont versées aux AS ne transitent pas par les comptes de l'UNSS. L'UNSS a mis en place une commission d'évaluation des dossiers et propose à l'ANS la répartition de l'enveloppe PSF qui lui est dévolue.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint UNSS, Directeur des Sports, reprend la parole sur ce même sujet. L'ANS est divisée en deux. Pour un total de 1,350 millions d'euros, il y a 675 000 qui descendent vers les AS et 675 000 qui s'ajoutent au 780 000 du contrat de développement du ministère des sports.

Les 1,4 millions d'euros représentent l'ANS des services plus le Projet Sportif Fédéral ainsi que le contrat de développement. Ces subventions passent dans les comptes de l'UNSS. L'argent des AS ne passent pas par la comptabilité de l'UNSS.

Madame Léa CARRUGE représentante FO, interroge sur le sujet des IMP qui sont en baisse dans les rectorats et qui vont sans doute toucher l'UNSS. Il serait intéressant de connaître les services départementaux de l'UNSS qui sont impactés par cette baisse. La baisse des moyens est actée et nous la contestons.

Concernant la question des indices au niveau des recrutements, ce point n'apparaît pas dans la présentation. L'accord interne de convention d'entreprise ne serait plus respecté lors des nouveaux recrutements. Quand cela a-t-il été décidé ?

Enfin, il a été présenté le non remplacement des personnels qui partiraient en retraite ou pour de nouvelles fonctions, comme le cas évoqué du départ d'un comptable et de la prise en charge des comptes par le siège. Cela inquiète en terme de surcharge de travail ou de répartition des tâches.

Madame COURTEL remercie pour les questions posées et précise qu'elle ne pourra répondre qu'aux questions en lien avec les salariés.

La convention interne d'entreprise est parfaitement respectée, ce qui n'était pas forcément le cas par le passé (ex : calcul de l'ancienneté des salariés). En revanche, le pilotage des ressources doit être optimisé pour permettre d'être techniquement plus fort à coût constant, notamment pour vous remettre l'information financière qui vous est due. A titre d'exemple, dans l'académie de Nice, une secrétaire comptable est partie en retraite. Le directeur de l'académie a proposé qu'un secrétaire puisse évoluer. Ce dernier a passé des entretiens de motivation et des tests qu'il a particulièrement bien réussis. Nous avons proposé de faire une période de test pour lui et pour l'UNSS de cette nouvelle fonction. A ce jour, elle est très concluante, avec une qualité de restitution meilleure que par le passé. Il n'y a pas eu de recrutement de salariés complémentaires dès lors que deux nouveaux fonctionnaires ont été placés dans cette académie par le rectorat. La progression interne est donc favorisée.

Dans l'académie de Lyon, de trop nombreuses erreurs, des délais non respectés, des paiements exécutés vers des structures qui n'étaient pas les fournisseurs de l'UNSS... ont été détectés. Il a été proposé qu'une comptable à Paris reprenne la comptabilité globale de l'académie, à titre expérimental. A ce jour, la comptabilité est mieux tenue que par le passé. Toutefois, l'absence de passage, à ce jour, vers des comptes ManagerOne ne permet pas d'être aussi performant que cela l'est dans d'autres territoires. Par exemple, au 5 juillet 2024, nous n'avons pas les relevés bancaires des coordonnateurs de district depuis septembre 2023. Est-ce normal ? Attendez-vous une comptabilité partielle et partielle en tant qu'administrateur ou membre de l'UNSS ? Est-ce pertinent de faire des calculs à la main des kilomètres parcourus quand des outils existent ? Est-ce également pertinent de réaliser des virements de 8€ ? Si les outils déployés étaient utilisés, il n'y aurait pas une sensation de surcharge de travail.

Il est proposé que le guide RH de l'UNSS puisse être partagé avec les membres de l'assemblée générale, tel que partagé également avec l'ensemble des collaborateurs (public/privé) de l'UNSS.

Dans l'activité comptable, des outils ont été apportés pour alléger les travaux des comptables que nous formons régulièrement.

Madame Léa CARRUGE, représentante FO, indique qu'elle n'a pas de réponse à sa demande relative à la centralisation de la comptabilité à la direction nationale.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, prend la parole indiquant qu'il est pratiquement 14h, alors que ce n'était pas prévu. Il précise qu'il va s'adresser aux administrateurs de manière différente, pas selon le protocole pour la première fois. Il évoque avoir réalisé depuis son arrivée un état des lieux de l'institution UNSS et travaillé à la réorganisation de la structure avec un objectif d'amélioration.

Monsieur GIRAUT annonce que compte tenu de l'horaire avancé, il est dans l'obligation d'annuler son déplacement programmé dans l'après-midi aux Rencontres économiques d'Aix-en-Provence. Il y était attendu par des partenaires financiers éventuels de l'UNSS parce qu'il a parfaitement conscience que malgré les demandes et déclarations liminaires dans les différentes instances de l'UNSS, l'État ne mettra pas d'argent supplémentaire. Il n'y aura pas d'augmentation de la subvention du Ministère de l'Éducation nationale.

Monsieur GIRAUT évoque donc la nécessité d'augmenter la part des partenariats privés. Il déclare s'attacher personnellement à cet objectif de trouver des recettes complémentaires. En parallèle, il précise ne pas comprendre comment les administrateurs peuvent s'opposer au nouveau règlement fédéral, malgré le travail conséquent de concertation et de conciliation pour trouver les meilleures solutions possibles en cohérence avec les moyens actuels de l'UNSS. Il appelle tous les acteurs du sport scolaire à s'engager ensemble pour mieux faire connaître l'UNSS dans le paysage sportif et plus largement encore, pour le bénéfice des élèves.

Monsieur GIRAUT rappelle enfin que la direction nationale a répondu et continuera de répondre à toutes les demandes de réunions, de comités de pilotage, de groupes de travail pour travailler ensemble mais il ne faut pas que cela contribue à des pertes de temps ou des blocages systématiques. Il précise que le temps nous manque dans le contexte inflationniste actuel, et que la réalité des personnels de la direction nationale est de trouver les moyens pour proposer un programme UNSS cohérent. Monsieur GIRAUT évoque l'impact du contexte général dans toutes les fédérations sportives dans lesquelles la variable d'ajustement pour équilibrer les budgets reste le tarif de la licence.

Monsieur GIRAUT interpelle enfin Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du service régional UNSS Versailles, lui indiquant qu'il avait particulièrement apprécié son intervention et qu'il était fort dommage que ce dernier n'évoque pas le fait que le directeur national avait participé à des réunions avec les élus locaux de son territoire pour aider au déblocage des subventions des collectivités.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise que notre association est présidée par un membre du gouvernement. L'Etat au-delà de la subvention est engagé, nous avons tous les mêmes objectifs mais l'Etat ne fera pas plus qu'il fait et il est important d'aller chercher des recettes par ailleurs.

L'approbation du budget va être mise au vote au regard de l'heure, le vote sera fait à bulletin secret.

Les débats reprendront à 14h45 mais le vote a lieu dès à présent.

14 heures, coupure des débats et vote du budget.

Résolution N° 4 : Approbation du budget d'exploitation 2024-2025 (49 votants)

Pour 23

Contre 21

Abstention 4

Blanc 1

Le budget d'exploitation prévisionnel 24-25 est adopté.

Les débats reprennent.

Monsieur Chris MEZERGUES, élu, représentant du CNVL (Conseil national de la vie lycéenne), académie de Besançon, souhaite s'exprimer concernant les discussions importantes qui ont eu lieu ce jour mais il se demande si les débats représentent bien l'UNSS, au regard de l'investissement qui est produit par les acteurs de terrain. Il y a des slogans à l'UNSS qui sont des messages pour les licenciés mais aussi pour les adultes. Il regrette que les licenciés ne soient pas intégrés aux commissions de travail selon les sujets. Monsieur MEZERGUES propose qu'une offre de sport plus étendue dès le plus jeune d'âge soit proposée autant qu'une valorisation du parcours sportif comme de l'engagement des licenciés.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, présente le budget d'investissement.

Un budget d'investissement est réalisé à l'UNSS pour assurer un meilleur pilotage. Les grandes catégories d'investissement sont les suivantes :

- Aménagement de bureau (chaise, table...)
- Logiciel (notamment Race Chronométrage)
- Matériel sportif (VTT, mallette de laser run, flamme, barnum)
- Ordinateurs (portables, écran...)
- Véhicule (utilitaire, 9 places ou remorques)

- Divers : groupe électrogène

Les demandes des services en investissements représentent 952 k€ avec un soutien par des subventions publiques de 282 k€.

Les demandes sont les suivantes :

	<u>B23-24</u>		<u>B24-25</u>		<u>Variation</u>	
	<u>Quantité</u>	<u>prix en TTC</u>	<u>Quantité</u>	<u>prix en TTC</u>	<u>Δ Quantité</u>	<u>Δ Prix</u>
bureau	10	17 150 €	15	19 500 €	50%	14%
divers	3	2 750 €	4	10 610 €	33%	286%
logiciel	8	331 948 €	9	112 251 €	13%	-66%
matériel sport	90	337 979 €	137	246 922 €	52%	-27%
ordinateur	52	106 797 €	68	62 958 €	31%	-41%
véhicule	27	667 778 €	19	479 411 €	-30%	-28%
total général	190	1 464 402 €	252	931 652 €	33%	-36%

Cette demande d'investissement est en baisse, de près de 36% par rapport à la saison en cours :

Il est proposé aux administrateurs d'investir le montant maximum de 500 k€ (sortie de trésorerie) qui équivaut à la dotation aux amortissements classiques.

Ainsi, seront prioritaires dans les investissements :

- Les logiciels dont les développements pour OPUSS pour un montant de 112 k€ ;
- Les bureaux (tables, chaises et les travaux imposés par la copropriété au siège (changement de porte...) pour un montant de 40 k€ ;
- Les ordinateurs et écrans pour un montant de 63 k€.

L'investissement dans le matériel sportif identifié (barnum, arche, vélo, kit laser game...) pourrait également être envisagé d'être traité en charge prioritairement dans le cadre de l'engagement des dépenses dans la lettre de crédit Intersport.

L'investissement dans des véhicules de service sera envisagé avec le soutien financier des collectivités locales.

Avec l'avancée de la réalisation budgétaire au cours de l'exercice, le calendrier des achats de biens amortissables pourra également permettre d'affiner les validations.

Résolution N° 5 : Approbation du budget d'investissement 2024 2025 (39 votants)

Pour 20

Contre 0

Abstentions 19

Le budget d'investissement est approuvé.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, poursuit l'ordre du jour par les élections des élus au conseil d'administration.

X) Election des représentants d'AS au conseil d'administration de l'UNSS, mandat 2024-2028

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, explique les modalités du vote et remercie **Monsieur Fabien ROLAND, responsable juridique**, pour le suivi du dossier. Ce dossier a débuté par quelques réunions de travail en novembre 2022 pour un mandat à compter de ce jour et pour 4 ans.

Le processus électoral est pyramidal, permettant d'abord l'élection des représentants des AS dans les Conseils départementaux UNSS, puis dans les Conseils régionaux UNSS, puis à l'Assemblée générale, et enfin aujourd'hui l'élection des cinq titulaires et cinq suppléants, représentants des AS au Conseil d'administration de l'UNSS.

Il est également rappelé les modalités de vote, par papier, à bulletin secret. Les définitions suivantes sont rappelées :

- Suffrage exprimé : Enveloppe contenant 1 bulletin officiel.
- Vote blanc : Enveloppe vide.
- Vote nul
- Enveloppe ou bulletin annoté(e), raturé(e), déchiré(e).
- Bulletin sans enveloppe, bulletin non officiel, bulletins multiples.
- Abstention : pas de vote.

Une seule liste candidate intitulée : « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous »
14 votants pour 5 places de titulaires et 5 places de suppléants

Les quinze élus des AS, membres de l'Assemblée générale, proposent un vote à main levée, ce qui est accepté.

Ainsi les résultats à l'unanimité sont :

Les élus :

Titulaires

Stéphane CUQ
Nicolas JOUFFREY
Mélanie PELTIER
Thierry RAYNAL
Nathalie VITALI
Suppléants
Gil BOISSÉ
Christine BOSSY
Lionel HUNT
Emmanuel LESNÉ
Vincent MOULLIERE

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, relate une difficulté observée l'année dernière car il n'y avait pas d'élu des AS candidats lors des élections dans certains départements. Le règlement des élections prévoit dorénavant ce cas afin qu'il y ait des représentants dans toutes les instances.

Monsieur HUBAC propose de continuer l'ordre du jour concernant deux lots immobiliers se trouvant à la direction nationale de l'UNSS.

XI) Immobilier (régularisation achat lot 67, proposition de vente ou de location de l'appartement du 5^e étage)

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, informe que l'UNSS est propriétaire au 1^{er} et au 3^{ème} étage au 13 rue Saint-Lazare à Paris 9^e. Au troisième étage, nous utilisons un local sans

fenêtre pour l'archivage dont nous avions un droit de jouissance privative depuis 2010. Qui dit droit de jouissance privative, dit que l'on pouvait se servir de ce local qui ne nous appartenait pas.

Plus tard, en 19 décembre 2022, lors d'une assemblée de copropriété, il a été décidé que ces locaux (un à chaque étage) seraient à l'usage des copropriétaires de l'étage et ce lot 67 a été mis en vente pour 500€ hors frais de notaire (environ 1200€). Pour que l'UNSS puisse accéder à cette vente, nous avons besoin que cette Assemblée Générale se prononce en faveur de cet achat.

Résolution n° 6 : Achat du lot 67 pour un montant de 500 euros hors frais de notaire : Les frais d'acte et du modicatif du règlement de copropriété seront à la charge exclusive de l'UNSS. L'Assemblée Générale donne mandat au directeur national de représenter l'UNSS aux fins de signature dudit acte notarié.

35 votants

Pour 35

Approbation à l'unanimité.

Madame COURTET présente une seconde situation concernant l'immobilier et informe que l'UNSS possède un studio d'environ 30 m² au 5^{ème} étage. Il est proposé au membres de réfléchir à la vente ou location de ce bien. L'estimation est de 138 000 et 145 000 € net vendeur. Le studio est vendu sans ascenseur avec sani-broyeur et sous les toits. Il y a peu de travaux, un simple rafraîchissement et il faudra placer le sani-broyeur aux nouvelles normes. La location est évaluée à 684 euros hors charges.

Il faut ajouter qu'actuellement nous avons 800 000 euros en immobilisation pour l'ensemble des possessions de l'UNSS.

Résolution n°7 : Réfection sur la vente ou location du studio du 5^e étage

34 votants

34 Pour

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Jean HUBAC ouvre le sujet des informations administratives.

XII) Informations administratives : Dispositif loi Sapin II

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, informe à nouveau les membres que la loi Sapin II s'impose à l'UNSS et qu'il va falloir établir une cartographie des risques qui n'a pas été faite car cela génère de la dépense.

Cependant, on a travaillé sur nos pratiques comme la mise en place de processus pour distinguer commande/paiement vers une limitation des risques.

La dépense concernant ce sujet est prévue dans le budget 2024/2025.

Les membres de l'assemblée générale qui souhaitent être auditionnés pour que l'on travaille sur cette cartographie, devront se signaler.

XIII) Informations administratives : Commission éthique - point d'étape

Concernant la Commission Ethique et Déontologie que l'assemblée générale a approuvé l'an passé, la première réunion s'est tenue le 22 mai 2024.

Les travaux engagés ont été en lien avec le règlement interne. A première lecture, les membres ont identifié des évolutions qui seront indiquées lors de la plus prochaine assemblée. Ces évolutions s'inscrivent dans un objectif de rendre utile et performante cette commission indépendante.

Les travaux sont menés par **Fabien ROLAND, Responsable juridique** et **Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS**.

Nous avons 2 candidatures au poste de président. Le vote aura lieu lors d'une prochaine séance, une fois les textes stabilisés.

La commission a été informée d'une saisine par la famille d'une jeune fille dont l'AS présentait deux équipes qualifiées pour les championnats de France de Rugby, une équipe de filles et une équipe de garçons, et dont le chef d'établissement a choisi d'envoyer les garçons uniquement. Les membres de la commission qui ont été interrogés, ont répondu que ce cas serait traité dans le cadre de l'égalité de pratique à l'UNSS entre les filles et les garçons.

XIV) Une information concernant les partenariats

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, présente sur un diaporama les logos de nos partenaires. Nous progressons dans ce domaine avec l'arrivée d'Intersport. Il y a du cash mais aussi de l'échange de marchandises. Le contrat MAIF est compliqué, notamment avec les catastrophes naturelles qui ont impacté ce partenaire.

Monsieur Lionel LAFFITTE, Directeur Communication, Marketing, Partenariats, évoque la MAIF et le partenariat qui est en train de se construire pour 2024-2025, notamment sur le Challenge JO et la partie écoresponsable.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, conclut avec les questions diverses et demande s'il y a une demande de compléments d'informations.

XV) Questions diverses

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, revient sur certaines questions, tout d'abord sur les ambassadeurs et les mécènes. Quelles sont les différences ?

Quels sont les noms, prénoms, objets, montants, etc... ?

Nous n'avons pas eu les résultats de la consultation concernant le règlement fédéral.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, informe que tout sera bien présenté quand les contrats seront signés.

Madame FRANÇOIS demande à nouveau des précisions sur les IMP (indemnité pour mission particulière) de coordonnateurs de district qui sont en baisse.

Une dernière question sur le service régional Normandie où seule la Directrice a été nommée.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, répond sur cette dernière question qu'un entretien avec l'ensemble des sujets autour du sport doit être organisé avec le rectorat de Normandie dont celui autour des postes UNSS. C'est une question de concordance des agendas qui devrait se régler dès la semaine prochaine.

Monsieur GIRAUT explique qu'il a réuni lors du dernier séminaire, l'équipe des directeurs de la Normandie et ceux également de Montpellier. Il remercie les cadres sortants, notamment Monsieur BIDEL, qui participe au tuiage afin que le niveau d'informations soit optimal pour la nouvelle direction de Normandie. Il précise également qu'il sera en rendez-vous téléphonique avec les deux rectrices, à savoir Montpellier et Normandie, la semaine suivante.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, demande pourquoi les services UNSS déconcentrés peuvent toucher des subventions de l'ANS et pas les districts.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, répond que les services sont identifiés comme des Comités et des Ligues, dans un accord ou entente entre l'UNSS et l'ANS.

Madame PELTIER demande pourquoi il n'y a pas de tee-shirt championnes de France pour valoriser les filles à l'UNSS. Cela ne peut-il pas se faire avec notre nouveau partenaire ?

Un élu des AS demande également pourquoi ne pas doter chaque participant au Championnat de France d'un tee-shirt évènementiel, et cela en lien avec Intersport.

Monsieur GIRAULT explique que cela doit être étudié et que le contrat de partenariat n'est pas extensible.

XVI) Clôture de l'Assemblée Générale

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, conclut en confirmant que toutes les réponses seront envoyées à l'écrit ainsi que la consultation sur le Règlement Fédéral.

Fin de l'Assemblée générale à 15h38

PROJET

Questions - réponses AG UNSS - 05.07.2024

Question 1 :

La MAIF va-t-elle continuer de prendre en charge les franchises des véhicules de location pris par les AS ?

Réponse 1 :

L'UNSS a travaillé sur l'optimisation de son propre contrat d'assurance responsabilité civile/multirisque et le contrat automission.

L'UNSS dispose de nombreuses polices d'assurances, de longues dates et en quasi-totalité chez MAIF.

En auditant les contrats, nous avons constaté que nous étions soit trop couverts, soit pas assez. Nous avons donc travaillé uniquement sur le contrat RC/multirisque et sur le contrat automission. Nous avons basé nos travaux à partir des sondages faits en territoire + la sinistralité que nous avons enfin pu avoir, ainsi que sur un audit flash réalisé par Xaw Sports.

Le coût de ces deux contrats était évalué à environ 223 k€ pour cette année 2023-2024 (dans les territoires et à la DN).

Après négociation sur les points suivants :

- Périmètre des biens (montant au bilan et non pas une évaluation ancienne, suppression des bateaux de la DN) et des bureaux à assurer (en ce compris les Dom-Tom)
- Automission : réduction de la durée du mois de janvier à aout 2024, la période précédente ayant été prise en totalité sur l'exercice passé.

⇒ Le montant global du contrat couvrant tout l'UNSS est alors de 109 k€ comptablement (soit une économie de charge de l'ordre de 113 k€)

La centralisation permet :

- De faire une économie conséquente
- De mieux suivre la sinistralité
- De mieux piloter le contrat.

Toutefois, s'agissant spécifiquement des contrats des AS, seule ces dernières, en lien avec la MAIF peuvent gérer leur(s) contrat(s).

Question 2 :

BUDGET Document CERFA 2024-2025

Certaines sommes indiquées dans la colonne Prévisionnel 2023-2024 diffèrent de celles qui étaient indiquées dans le document que nous avons eu à l'AG du 27 juin 2024 et donc du prévisionnel voté.

À quel moment ces ajustements ont-ils été pris ? Vont-ils encore évoluer ? Quand en est-on informés ?

La baisse des lignes transports semble être la conséquence des décisions prises à la AG de janvier (suppression de Championnats de France et d'autres rencontres en territoires), merci de nous le confirmer. Pouvez-vous nous expliquer la hausse de la ligne services bancaires, autres prestataires, etc...du compte 62 ?

Réponse 2 :

Le CERFA envoyé pour cette AG ne change pas le résultat du budget prévisionnel en comptabilité générale. Des regroupements ont été formulés de manière un peu différente, sans impact résultat, avec des modifications à la marge par les services au cours de l'été dernier. En effet, les arbitrages importants réalisés l'an dernier ont contraint certains services à revoir un peu leur activité, au sein de la même académie.

Question 3 :

Salaires et rémunérations, avancement (distinguer les personnels de droit privé et les fonctionnaires détaché·es)

Pourriez-vous nous envoyer dans un document écrit ce qui a été exposé lors du CA extraordinaire du 21 juin 2024 ?

- Les % de retenues pour les cotisations sociales
- Les grilles indiciaires à jour (la dernière convention d'entreprise que vous nous avez transmise date de 2019)
- Où pouvons-nous trouver trace de l'avancement obligatoire de 5 pts chaque année pour les personnels dans la convention d'entreprise comme évoqué le 21 juin ?

Réponse 3 :

Les charges patronales sont variées. Les pourcentages de charges patronales sont :

- Pour les DNA : 110 %
- Pour les salariés : 41%

Ces taux sont ceux identifiés et validés par le CAC dans les provisions pour congés payés.

La grille indiciaire en janvier 2024 est la suivante, qu'il faudra présenter formellement en NAO (prévues à la rentrée) pour qu'elle remplace la précédente :

EMPLOYE						
Groupe	Catégorie	Echelon	Indice Majoré 2023	Changement d'indice Décret Juin 2023	Indice Majoré 2024 (soit 5 points supplémentaires)	Durée requise pour un passage à l'ancienneté
2	EMPLOYE	1er	317		322	2 ans
3	TECHNICIEN	1er 2ème	332 345	365	337 370	2 ans 2ans
4	TECHNICIEN	1er 2ème 3ème 4ème 5ème	356 369 382 398 413	368 372	373 377 387 403 418	3 ans 3 ans 3 ans 3 ans Echelon terminal
5	TECHNICIEN	1er 2ème 3ème 4ème 5ème	416 439 465 489 503		421 444 470 494 508	2 ans 2 ans 1/2 2 ans 1/2 3 ans Echelon terminal
Accès sous condition			521		526	Classe exceptionnelle
CADRE						
Groupe	Catégorie	Echelon			Indice Majoré	Durée requise pour un passage à l'ancienneté
6	CADRE	1er	604		609	2 ans
7	CADRE	1er 2ème 3ème	641 673 706		646 678 711	3 ans 3 ans Echelon terminal
			746		751	Classe exceptionnelle

Lors du Conseil d'administration extraordinaire du 21 juin 2024, a été précisé les nouveaux points acquis en janvier 2024 :

- Le décret de 2024 qui a prévu une augmentation de 5 points automatique pour chaque agent de la fonction publique et qui s'applique également aux salariés de droit privé de l'UNSS conformément à la convention d'entreprise. L'UNSS a appliqué cette convention conformément au tableau en pj.
- L'indemnité différentielle dont le nombre de point est fonction chaque année du groupe d'appartenance. Dans ton mail, les membres du CA évoquent une évolution obligatoire de 5 points chaque année, cela n'existe pas car tous les groupes n'augmentent pas de 5 points :

Extrait de la convention d'entreprise :

> Indemnité différentielle :

Au 1^{er} janvier de chaque année tous les salariés ayant au moins 1 an d'ancienneté bénéficient de points supplémentaires sous forme d'indemnité différentielle.

Le nombre de points attribués à chaque groupe est le suivant :

GROUPE 2 - EMPLOYÉ

1^{er} échelon (indice 317) 3 points

GROUPE 3 - TECHNICIEN

Du 1^{er} échelon au 2^{ème} échelon (indices 330 à 345) 3 points

GROUPE 4 - TECHNICIEN

Du 1^{er} échelon au 5^{ème} échelon (indices 356 à 413) 4 points

GROUPE 5 - TECHNICIEN

Du 1^{er} échelon au 5^{ème} échelon (indices 416 à 503) 4 points

GROUPE 5 – TECHNICIEN - classe exceptionnelle

(indice 521) 4 points

GROUPE 6 et 7 – CADRES

5 points

Un Guide RH technique a été mis en place pour expliquer notamment aux nouveaux arrivants l'ensemble des règles en vigueur à l'UNSS. Il est mis à votre disposition.

Question 4 :

Ambassadeurs et mécènes

Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous nous donner

- *Leur nom et titre*
- *Durée de l'engagement*
- *Conditions tarifaires (sommes versées, ou sommes perçues)*
- *Conditions autres (interventions publiques, mise à disposition de matériel, ...)*

Réponse 4 :

1. Ambassadeurs :

Liste :

- **Yves PELLICIER** – Président, MAIF (partenaire de l'UNSS)
- **Jacky RIHOUET** – Président Directeur général, Intersport France (partenaire de l'UNSS)
- **Matthias SAVIGNAC** – Président, MGEN (partenaire de l'UNSS)
- **Catherine BARBA** – CEO, Envi
- **Laure BELLUZZO** – Directrice générale, Crédit Agricole de Brie-Picardie
- **Maud CAILLAUX** – Co-fondatrice, Green-Got
- **Dominique CARLAC'H** – Présidente, D&Consultants
- **Luc CHATEAU** – Cavalier de l'équipe de France de concours complet
- **Arnaud de COURCELLES** – Directeur général, BFM Business
- **Thomas COURTOIS** – Président, Nickel
- **Laurence DAZIANO** – Directrice de la Stratégie, SNCF Voyageurs
- **Jean-François FALLACHER** – Directeur exécutif et CEO, Orange France
- **Éric FERRARI** – Président, FAYAT Bâtiment
- **Laurent FROMAGEAU** – Directeur général, Caisse Crédit Agricole Alpes Provence

- **Jean-Paul JULIA** – Directeur général, BRED
- **Olivier de LAGARDE** – Présentateur, Europe 1
- **Aurélia LECOURTIER** – Directrice financière, Amundi
- **Philippe LOUIS-DREYFUS** – Président du Conseil de Surveillance, Louis Dreyfus Armateurs
- **Thierry MARTEL** – Directeur général, Groupama
- **Dominique MOCKLY** – Président Directeur général, Teréga
- **Diane de NAVACELLE de COUBERTIN** – Association mondiale des olympiens (Comité International Olympique)
- **Vincent PARIZOT** – Rédacteur en chef, RTL
- **Grégoire POTTON** – Chef du pôle politique et parlementaire, Cabinet du Président de la République
- **Clotilde QUILICHINI** – Directrice de la clientèle Entreprises, BNP Paribas
- **Docteur Christian RECHIA** – Président du département Prévention Santé, ADICARE
- **Nicolas ROUSSELET** – Président Directeur général, Groupe ROUSSELET et Taxis G7
- **Francis THOMINE** – Directeur général, Groupama Rhône-Alpes Auvergne
- **Pierre de VILNO** – Chef de service et présentateur, Europe 1
- **Maxime ZENNOU** – Directeur général, Groupe SOS Jeunesse

Conditions :

- *Durée de l'engagement : 2 ans (2024-2025)*
- *Conditions tarifaires (sommes versées, ou sommes perçues) : aucune, l'engagement en tant qu'Ambassadeur du Sport Scolaire est bénévole*
- *Conditions autres (interventions publiques, mise à disposition de matériel, ...)* :
 - Participer, une fois par an, à une manifestation sportive organisée par l'UNSS ;
 - Enregistrer une capsule vidéo pour endosser publiquement leur mission d'ambassadeur sur les réseaux sociaux de l'UNSS ;
 - Adhérer à la charte éthique de l'UNSS et à son engagement en matière de sport partagé, de mixité, de tolérance et de vivre-ensemble ;
 - Autoriser l'UNSS à mentionner leur statut d'Ambassadeur du Sport Scolaire dans sa communication.

2. Mécènes

Comme indiqué lors de l'AG, la liste des mécènes sera communiquée à la signature des accords de mécénat.

Question 5 :

Projet de Règlement fédéral 2024-2028

Pouvez-vous porter à connaissance des membres de l'AG les résultats de la consultation faite auprès des services UNSS en territoires au sujet des différentes catégories (âge, genre) ?*

**nombre de réponses (DSR, DSD, coordonnateurs de district) et résultats chiffrés et/ou en pourcentage.*

Réponse 5 :

Ci-dessous les résultats à 2 enquêtes auprès des cadres au sujet des catégories :

1. Enquête de mars 2023 auprès de tous les cadres UNSS. 256 réponses.

[24 RF - Consultation UNSS - Mars 2023.pdf](#)

2. Enquête de février 2024 auprès des cadres UNSS – délégués techniques présents au séminaire de février 2024.

[24 RF - ENQUETE CATEGORIES - Février 24.pdf](#)

Question 6 :

La DN UNSS et la DGESCO nous précisent régulièrement que l'UNSS est une à tous les niveaux : district / services départementaux / services régionaux et direction nationale au niveau structurel et financier et que les services déconcentrés et les districts n'ont pas d'existence juridique. Les élus des AS souhaitent donc comprendre pourquoi les SD et SR sont éligibles aux subventions de l'ANS ou des collectivités locales quand les districts ne le peuvent pas ?

Réponse 6 :

La faculté des SD et des SR d'émerger aux dispositifs de l'ANS relève d'accords anciens en parallélisme des formes avec les ligues et comités fédéraux.

Tout comme les SD et les SR, les districts n'ont pas la personnalité morale. Cette question sera posée à l'ANS.

Question 7 :

L'UNSS nationale prône le renforcement des pratiques féminines de notre fédération et veut favoriser la mixité. Comment accepter alors que les filles championnes de France UNSS soient invisibilisées puisque les récompenses textiles ne font mention que des champions de France ? Quelles seront les décisions de la DN UNSS pour le prochain budget pour faire évoluer cela ?

Réponse 7 :

Au-delà des difficultés liées au coût supplémentaire engendré par ces dispositions, le frein majeur réside dans la logistique nécessaire à l'envoi dans chaque service organisateur du nombre de T-shirts précis pour toutes les équipes auxquelles sont décernées le titre de Champion de France.

Une uniformisation de toutes les équipes mixtes à l'UNSS, composées strictement de 2 garçons et 2 filles permettraient d'envisager de distinguer les marquages « Champions » et « Championnes ».

Peut-être faut-il plus simplement supprimer la mention « Champion de France » ?

Question 8 :

IMP.A coordination de district

Au CA extraordinaire du 21 juin dernier, nous avons alerté sur la diminution du volume de ces IMP. Un dialogue a-t-il été engagé avec les académies concernées. Quels sont les résultats de ce dialogue ?

Réponse 8 :

Comme évoqué lors du CA du 21 juin dernier, la DGESCO et la DGRH du MENJ ont été alertées à ce sujet.

Question 9 :

Service Régional de l'académie de Normandie

Nous sommes très inquiets de la situation au service régional de Normandie. Comment envisager une rentrée sereine dans les conditions actuelles ? Le service régional UNSS doit être recomposé en raison de la fusion des académies de Caen et Rouen. Or, d'après nos informations au 28 juin 2026, seule une Directrice a été nommée, le poste de DSRA n'est pas pourvu et la Rectrice d'académie n'a pas lancé officiellement d'appel à candidature pour un·e chargé·e de mission. Pour rappel, près de 60 000 élèves sont licencié·es à l'UNSS.

Suite à notre interpellation à ce sujet lors du CA du 21 juin dernier, vos services sont-ils intervenus (DGESCO et DGRH) en direction de la Rectrice de Normandie afin de trouver une solution rapide permettant d'anticiper la rentrée scolaire ?

Réponse 9 :

Recrutement en cours d'un DSRA à Rouen et d'un chargé de mission à Caen. En attente d'officialisation par la Madame la Rectrice.

Question 10 :

Budget analytique :

Nous sommes toujours en attente de ce document. Merci de nous le transmettre dans les plus brefs délais.

Réponse 10 :

L'envoi a été réalisé le 28 juin 2024.

Question 11 :

Le service régional de Lyon n'a pas de secrétaire comptable en son sein. La solution proposée par la direction nationale n'étant pas viable, est ce qu'une solution peut être proposée avant le mois de décembre comme envisagée par la DN ? merci

Réponse 11 :

La secrétaire comptable du service régional de Lyon a quitté ses fonctions en novembre 2023 car elle ne faisait pas correctement son travail et qu'elle aurait été en difficulté dans le cadre du développement des missions comptables à l'UNSS. D'ailleurs, la Directrice Régionale de ce service avait évoqué avec la direction nationale, les remontées négatives de certains professeurs sur le travail comptable de cette secrétaire comptable.

A alors été décidé d'expérimenter un traitement comptable par la direction nationale pour une année.

A fin mars 2024, le traitement de la comptabilité de l'académie de Lyon (soit SR + 3 SD) est à jour, sauf les districts dont les comptes bancaires sont Société générale et qui n'ont pas basculé vers Manager.one et cela faute de l'avoir réclamé très nombreuses fois.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
SOURCE	ACA LYON	racine	5	3							
Somme de N											
Étiquettes de colonne											
Étiquette	CPTE LIB AN	01	02	03	04	05	09	10	11	12	Total général
5121278	MA SD69	60 000,00	-75 623,56	-6 043,77	19 802,72	-11 190,76				34 652,00	21 596,63
5121281	MA SD01	-201,58	-2 526,02	-6 164,55	17 321,38		10 000,00	-9 705,78	-234,52	20 010,48	28 499,41
5122269	SG SD69 PIERRES DOREES						793,05				793,05
5122273	SG SE LYON	-54 890,11	-8 813,20	1932,19	13 118,36		92 600,92	-6 607,01	6 390,05	-20 959,77	22 771,43
5122274	SG SD69	-124,93	-12 754,30	-35 994,57			52 137,96	-54 526,95	-22 758,83	2 810,06	-72 328,56
5122277	SG SD01	-5 897,35	19 359,90	-8 837,40			51 486,04	-14 818,05	5 752,11	-2 160,14	44 885,11
5122425	SG SD42	-21 538,36	-7 197,03	23 901,62	-33 124,29		92 433,43	18 266,42	-34 899,02	15 123,86	52 966,63
58000	Virements Internes	-791,22	8 905,00	30 654,18	-45 613,96	-30 000,00	-3 312,78	138,17	1259,33	715,62	-38 045,66
5121277	MA SE LYON	21812,40	34 531,19	-18 735,02	-21 205,67	-6 848,04				467,00	10 021,86
5122024	SG SD01 GEX CLG	-3 468,24	-1722,00	-1068,87			2 516,62	5 320,00			1577,51
5122138	SG SD01 BUGEY CLG	-170,50	-275,00	734,55			4 736,13	-100,00			4 157,68
5122278	SG SD01 BOURG CLG	-627,77	-1497,60	-393,94			11 969,11	1573,81	-1188,66	-1577,57	8 287,38
5122279	SG SD01 SUD CLG						3 462,78				3 462,78
5122281	SG SD01 BRESSE CLG	-259,85	-1163,00	2 627,60			4 302,86	-320,00	315,00	-1342,00	4 160,61
5122376	SG SD01 MONTAGNE LYC	-1135,50		-818,93			3 168,98	2 834,55	-253,20	-1385,78	2 410,12
5122377	SG SD01 HAUT BUGEY	332,10	-166,47	1162,50			2 506,45	150,00	-275,00	-447,13	3 262,45
5122486	SG SD01 PLAINE LYC	-1195,24	-754,67	2,50			2 840,03	4 711,12	-614,00	-1248,50	3 741,24
5122424	SG SD42 ST ETIENNE CLG	-2 760,00		2 000,00	3 685,02		3 603,44	-1294,93	2 060,00	-31,66	7 261,87
5122426	SG SD42 ONDRAINE						2 258,98				2 258,98
5122431	SG SD42 GIER CLG	-462,00					1 900,53		-231,00	231,00	1 438,53
5122432	SG SD42 ROANNE LYC	1114,96					1 987,72	-107,21	-1313,00	-109,96	1 572,51
5122433	SG SD42 ROANNE CLG	0,00					2 228,15	-47,20	0,00	0,00	2 180,95
5122434	SG SD42 FOREZ LYC	-325,00	-302,73				5 730,04	-2 108,00	2 056,88	-2 113,67	2 937,52
5122435	SG SD42 FOREZ CLG						4 024,55				4 024,55
5122575	SG SD42 LOIRE SUD LYC	-692,50	-455,03	-471,30			7 396,35	-3 102,50	3 080,26	-957,30	4 737,98
5122270	SG SD69 BEAUJOLAIS CALADE						107,51				107,51
5122271	SG SD69 VILLEURBANNE						17,13				17,13
5122272	SG SD69 LYON NORD VAL DE SAONE						132,83				132,83
5122275	SG SD69 LYON CENTRE						55,79				55,79
5122282	SG SD69 LYON OUEST						1225,89				1225,89
5122318	SG SD69 LYON SUD						2 930,49				2 930,49
5122423	SG SD69 LAC DES SAPINS						103,81				103,81
5122445	SG SD69 LYON NE						29,58				29,58
5122446	SG SD69 RHONE NORD						3 938,16				3 938,16
5122447	SG SD69 RHONE SUD						3 185,19				3 185,19
5122448	SG SD69 LYON RHONE CENTRE OUEST						7,81				7,81
5122449	SG SD69 LYC PRO						423,84				423,84
5122487	SG SD69 PORTE DU MIDI						169,69				169,69
5121283	MA SD01SUD CLG	-3 539,22	1 338,88	3 056,82	-2 115,00	-627,87		8 768,18	-547,98	-1 943,45	4 384,36
5121432	MA SD42		-14 366,08	2 276,57	-5 280,17					17 798,00	428,32
Total général	-15 936,91	-49 115,64	-26 822,47	-45 854,87	-53 946,84	373 099,06	-50 975,38	-41 401,58	56 757,59	145 802,96	

Au niveau du réalisé, l'activité n'étant pas cyclique, il est délicat de tirer des conclusions autres que celles de dire qu'il n'y a pas encore beaucoup de mutualisations et qu'il reste des subventions à percevoir :

racine	6	Charges	racine	7	Produits	racine	(Plusieur:éléments)	Résultat
regroup	(Plusieur:éléments)		regroup	(Plusieur:éléments) <th></th> <th>regroup</th> <td>(Plusieur:éléments)<th></th></td>		regroup	(Plusieur:éléments) <th></th>	
Somme de Montant signé	Étiquette	%	Somme de Montant signé	Étiquette	%	Somme de Montant signé	Étiquette	%
Étiquettes de lignes	B2324	R2324	Étiquettes de lignes	B2324	R2324	Étiquettes de lignes	B2324	R2324
	atteint			atteint			atteint	
ACA_LYON	1 039 787	694 868	ACA_LYON	-800 946	-296 200	ACA_LYON	238 841	398 668
Total général	1 039 787	694 868	Total général	-800 946	-296 200	Total général	238 841	398 668
	66,8%			37,0%			166,9%	

Plus spécifiquement :

SOURCE	ACA_LYON	
racine	(Plusieurs éléments)	
Somme de Montant signé	Étiquettes de colonnes	
Étiquettes de lignes	B2324	R2324
60 achats	70 210	34 180
61 autres services	151 110	158 534
61 hébergement, restauration collectif & orga compétition	199 600	87 827
62 autres frais	22 560	26 709
62 transp indiv	15 200	34 149
62 transport collect	565 049	336 827
63 Impôts & taxes	0	4 882
64 salaires	174	6 411
65 aides	8 054	4 595
68 dot & autres	7 830	753
70 mutualisation	-127 000	-60
70 participation	-151 000	-156 088
75 licence & autres	-165 046	-15 968
77 reprise prov, subv, ...	-4 000	
74 subv NAT	0	-22 500
74 subv Mairie Dept	-243 900	-67 706
74 subv ANS	-28 000	-18 350
74 sub reg	-81 000	-3 228
76 autres revenus	-1 000	-12 300
66 financier	0	
Total général	238 841	398 668

En termes de comparaison de saisie, le tableau ci-dessous montre qu'il n'y a pas de retard significatif dans le traitement comptable par rapport aux autres académies et ce malgré un retard certain de la bascule vers l'outil manager one.

	racine	6																
	TYPE	R2324																
Somme de Montant signé quettes de col.																		
Étiquettes de lignes	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total général					
ACA_AIXMARSEILLE	58 802,70	114 781,08	37 651,57	81 625,05	141 443,84	4 735,10			14 953,41	57 579,29	40 610,29	85 322,52	637 504,85					
ACA_AMIENS	61 037,89	49 303,71	48 721,34	46 566,85	10 129,70				31 790,90	23 204,02	43 371,88	107 302,93	421 429,22					
ACA_BESANCON	40 590,28	50 503,79	50 124,05	61 996,24	33 665,86	25 994,58	371,12	371,12	12 423,65	55 309,31	67 340,06	69 796,02	468 486,08					
ACA_BORDEAUX	272 350,96	142 524,47	125 751,50	37 842,66	4 097,74				43 303,41	99 611,21	142 869,45	148 806,60	1 017 158,00					
ACA_CLERMONTFERRAND	84 165,23	26 630,32	63 591,92	57 156,36	50 886,42	6 509,61			13 992,38	16 216,57	32 489,00	76 869,85	428 607,66					
ACA_CORSE	5 912,95	98 630,80	25 742,54	20 741,15	24 710,74	6 117,54			6 779,04	18 950,69	15 117,54	31 988,61	254 691,60					
ACA_CRETEIL	28 653,17	155 314,81	90 842,05	70 284,60	24 359,44	12 606,48			17 622,50	34 172,59	116 640,63	55 165,00	605 661,27					
ACA_DUION	92 258,65	78 646,41	106 570,19	52 649,32	66 361,41	31 022,00	450,28	180,73	46 906,10	41 943,38	47 100,57	99 864,07	663 953,11					
ACA_DN	1 106 122,23	962 058,39	1 244 666,82	3 281 025,78	799 798,35	219 124,56			3 319 440,03	935 470,85	1 082 661,16	3 229 840,77	16 180 208,94					
ACA_DOMTOM	30 297,33	15 620,57	4 055,00	51 433,55	57 408,48				25 548,05	8 765,05	14 224,43	47 769,25	255 121,71					
ACA_GRENOBLE	75 315,49	51 559,35	82 594,16	48 181,86					26 317,02	33 633,79	45 878,99	74 771,23	438 251,81					
ACA_LILLE	62 415,73	75 817,80	87 547,41	79 512,57	64 751,85	7 012,54			10 558,94	31 895,93	104 764,33	204 019,45	728 390,55					
ACA_LIMOGES	32 533,63	31 969,47	19 971,08	6 944,83	52 822,96	7 566,76			11 839,87	22 647,80	37 809,29	25 170,86	249 276,55					
ACA LYON	82 304,54	75 063,76	75 403,91	128 971,76	60 066,84				35 585,21	89 678,15	63 963,56	90 638,02	701 675,75					
ACA_MARTINIQUE	8 583,73	5 324,79	16 225,12	5 783,64	42 200,24	32 998,03			7 000,90	4 856,13	9 022,12	8 190,67	140 185,37					
ACA_MONTPELLIER	107 207,44	83 954,94	72 852,85	111 729,67	54 766,57		2 136,86			23 225,32	28 192,56	36 561,22	82 709,09	461 891,02				
ACA_NANCYMETZ	49 949,62	53 338,86	80 778,08	41 064,74	46 530,00	19 541,53			35 988,28	26 815,94	54 902,51	168 519,87	830 735,25					
ACA_NANTES	89 983,58	90 267,48	96 429,14	89 056,91	84 241,69	94 529,85				8 148,96	15 338,90	46 510,63	39 089,12	345 980,26				
ACA_NICE	33 174,21	36 955,75	32 166,19	42 218,64	77 210,50	15 167,36				28 609,02	38 705,72	107 085,76	138 800,74	778 258,18				
ACA_ORLEANTOURS	69 543,37	116 289,02	126 077,27	105 440,10	38 627,44	9 079,54				38 352,60	9 407,02	8 360,66	26 240,14	226 029,20				
ACA_PARIS	31 980,09	12 269,01	13 382,72	44 474,68	33 626,27	7 936,01				50 151,19	103 752,86	88 629,09	99 831,85	803 393,49				
ACA_Poitiers	75 435,86	78 749,54	119 744,20	59 241,07	105 537,58	22 320,25				7 317,78	36 005,50	70 799,15	66 449,88	556 744,45				
ACA_REIMS	48 324,32	62 191,89	74 166,33	122 341,23	26 607,34	42 541,03				16 561,94	32 830,04	54 726,16	80 877,26	584 215,39				
ACA_RENNES	70 885,14	79 457,68	64 949,42	93 694,10	46 685,51	43 548,14				2 409,90	15 472,46	46 889,86	203 981,37					
ACA_REUNION	2 359,05	10 398,65	26 406,73	47 187,89	26 682,48	10 405,97				15 768,38	67 172,13	83 830,83	154 592,41	968 293,51				
ACA_ROUENCAEN	102 872,52	75 528,00	83 932,69	144 613,14	96 943,53	133 275,50				-68 611,31	33 937,97	47 741,59	178 406,85	366 495,53				
ACA_STRASBOURG	31 318,08	20 394,77	36 651,54	37 931,75	43 202,37	5 521,92				61 002,65	94 983,48	56 035,40	194 676,11	1 298 985,48				
ACA_TOULOUSE	137 935,38	143 260,62	167 220,77	194 257,34	89 450,04	119 917,70		40 245,99			35 588,53	50 700,95	100 043,67	181 680,66	974 365,47			
ACA_VERSAILLES	152 134,51	132 812,43	143 214,72	66 155,71	40 077,35	71 956,94												
	3 044 447,80	2 929 618,16	3 217 431,31	5 230 123,19	2 304 853,65	1 004 195,51		821,40	42 934,70	3 917 244,52	2 068 778,33	2 713 388,85	5 900 046,14	32 373 883,56				

Le nombre de comptes bancaires ouverts et en fonctionnement chez Manager One est de 17%, ce qui fait un des taux les plus faibles de France.

Étiquettes de lignes	Actif.	Étiquettes de lignes	Total.	%
AIX MARSEILLE	16	AIX MARSEILLE	18	89%
AMIENS	11	AMIENS	16	69%
BESANCON	21	BESANCON	23	91%
BORDEAUX	9	BORDEAUX	48	19%
CAEN	10	CAEN	18	56%
CLERMONT FERRAND	6	CLERMONT FERRAND	32	19%
CORSE	1	CORSE	2	50%
CRETEIL	14	CRETEIL	45	31%
DIJON	6	DIJON	27	22%
GRENOBLE	30	GRENOBLE	46	65%
GUADELOUPE	1	GUADELOUPE	1	100%
GUYANE	1	GUYANE	1	100%
LILLE	3	LILLE	24	13%
LIMOGES	9	LIMOGES	15	60%
LYON	6	LYON	35	17%
MARTINIQUE	1	MARTINIQUE	1	100%
MAYOTTE	1	MAYOTTE	1	100%
MONTPELLIER	6	MONTPELLIER	22	27%
NANCY-METZ	9	NANCY-METZ	43	21%
NANTES	6	NANTES	27	22%
NICE	12	NICE	22	55%
ORLEANS-TOURS	27	ORLEANS-TOURS	44	61%
PARIS	1	PARIS	12	8%
POITIERS	10	POITIERS	24	42%
REIMS	4	REIMS	10	40%
RENNES	6	RENNES	29	21%
REUNION	5	REUNION	7	71%
ROUEN	11	ROUEN	28	39%
STRASBOURG	2	STRASBOURG	31	6%
TOULOUSE	12	TOULOUSE	17	71%
VERSAILLES	34	VERSAILLES	58	59%
(vide)		(vide)	2	
Total général	291	Total général	729	

Enfin, des méthodes et outils de travail pourraient être mis en œuvre pour améliorer le dispositif.

Question 12 :

De nombreux collègues demandent le retour de tee-shirts pour tous les participants aux différents championnats de France.

Serait-il envisageable avec le nouveau partenariat avec Intersport de pouvoir fournir aux élèves participants aux championnats de France d'avoir un tee-shirt siglé Championnat de France avec le sigle UNSS ?

Réponse 12 :

Le partenariat Intersport permet de couvrir les textiles des championnats de France (Jeunes officiels/Organisateurs) et le matériel sportif nécessaire à leur organisation (ballons et balles).

De plus, une ligne « Intersport » est destinée aux rencontres des programmes de promotion sportive des politiques publiques : « La Lycéenne », la « JNSS », SRAV...

Enfin, une enveloppe « Intersport » est prévue pour chaque académie pour les commandes matériels ou textiles selon les choix des territoires : T-shirts « Champion départemental », T-shirt « Jeune officiel départemental » ou « académique », achat de matériels sportifs...

Il n'est à ce jour pas prévu dans l'enveloppe « Intersport » de récompenser tous les participants aux CF UNSS.